



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.6
11 janvier 2023

Original: FRANCAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle, du 30 janvier 2023 au 1^{er} février 2023

RAPPORT DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DE SPAW (CAR-SPAW)

Cette réunion est convoquée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique afin de les télécharger si nécessaire.

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE	1
2.	ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LE SPAW RAC PENDANT LA PERIODE 2021-2022.....	2
3.	COORDINATION DU PROGRAMME.....	3
3.1-	Examiner les coûts, les avantages et le cadre opérationnel potentiels d'un réseau d'activités régionales (RAN) pour les mammifères marins.	5
3.2-	GCRMN-Caraïbes, maladie de la perte des tissus des coraux pierreux (SCTLD) et mort de <i>Diadema</i>	5
3.3-	Autres actions de coopération SPAW-RAC	6
3.4-	Promotion de la ratification du protocole	6
3.5-	Communication et coordination en ligne	8
3.6-	Améliorer la coordination et la programmation régionales.....	8
4.	RENFORCEMENT DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA GRANDE RÉGION DES CARIBES.....	10
4.1-	La base de données SPAW AMP	10
4.2-	Renforcement des zones marines protégées	11
5.	L'ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES ET DES ESPÈCES.....	12
6.1-	Règlement et mise en œuvre des GROUPES DE TRAVAIL <i>AD HOC</i> du STAC 13	
6.	CONSERVATION DES ESPECES MENACEES ET EN VOIE DE DISPARITION ..	21
6.2-	Travail du groupe de travail sur les espèces SPAW	22
6.3-	WIDECAST (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.11).....	26
6.4-	Appel à projets du CAR SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.28)	27
6.5-	Projet CARIMAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.29)	27
6.6-	Algues Sargasses.....	28
7.	LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET MARINS.....	29
7.1-	CARIB-COAST (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.30)	29
7.2-	D'AUTRES ACTIVITÉS DE RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES	31
7.3-	GCRMN-CARIBES (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.27)	31
8.	BUDGET	33
4.	ANNEXE 1	37

ACRONYMES

AGRRA	Atlantic and Gulf Rapid Reef Assessment
AMP	Aire marine protégée
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAMAC	Caribbean Marine Megafauna and Anthropogenic Activities
CaMPAM	Caribbean Marine Protected Areas network and forum
CAR	Centre d'activités régionales
CARIB-COAST	Réseau caribéen pour la prévention des risques côtiers liés au changement climatique
CARI'MAM	Réseau de préservation des mammifères marins des Caraïbes
CBI	Commission baleinière internationale
GCRMN	Global Coral Reef Monitoring Network
INTERREG	Programme de coopération territoriale européenne
MMAP	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins
ONF	Office national des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Zone protégée
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RAN	Réseaux d'activité régionales
SARG'COOP	Programme de coopération pour contrôler l'afflux de sargasses
SCTLD	Stony coral tissue loss disease
SPAW	Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées
STAC	Comité consultatif scientifique et technique du protocole SPAW
TdR	Termes de référence
UE	Union européenne

US	États-Unis d'Amérique
WCR	Région des Caraïbes
WECAFC	Commission de l'Atlantique Centre-Ouest (FAO)
Widecast	Réseau de conservation des tortues de mer dans les Caraïbes

RAPPORT DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES SPAW (RAC-SPAW) OPERATIONS ET BUDGET POUR LA PÉRIODE 2021-2022

1. CONTEXTE

1. Le Centre d'Activité Régional pour les aires et flore et la faune sauvage spécialement Protégées (CAR-SPAW) basé en Guadeloupe est le centre technique dédié à l'appui au Secrétariat de la Convention de Cartagena sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et aux pays et territoires signataires des Caraïbes dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière de biodiversité dans le cadre de la Convention.
2. Ces dernières années, le CAR-SPAW n'a été soutenu que par la contribution de la France et des projets financés par des fonds de l'Union européenne.
3. Le CAR SPAW est intégré à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), représentation locale du ministère français chargé de l'environnement.
4. L'équipe du CAR-SPAW est actuellement composée de trois (3) agents français : Lucile Rossin, directrice générale depuis septembre 2022, Géraldine Conruyt, directrice adjointe et chargée de programme depuis janvier 2022 et Julie Jouitteau, assistante administrative dans l'équipe depuis septembre 2022. Ils sont soutenus par du personnel dépendant de la capacité du CAR-SPAW à obtenir des financements pour des projets spécifiques. Claire Pusineri est chargée de projet biodiversité depuis septembre 2020, Christophe Blazy est chargé de projet écosystèmes depuis avril 2022. Actuellement, l'équipe compte également deux (2) volontaires en service civique en tant qu'agents de soutien avec des contrats d'un an, Célie Nazical et Lucas Génévé.

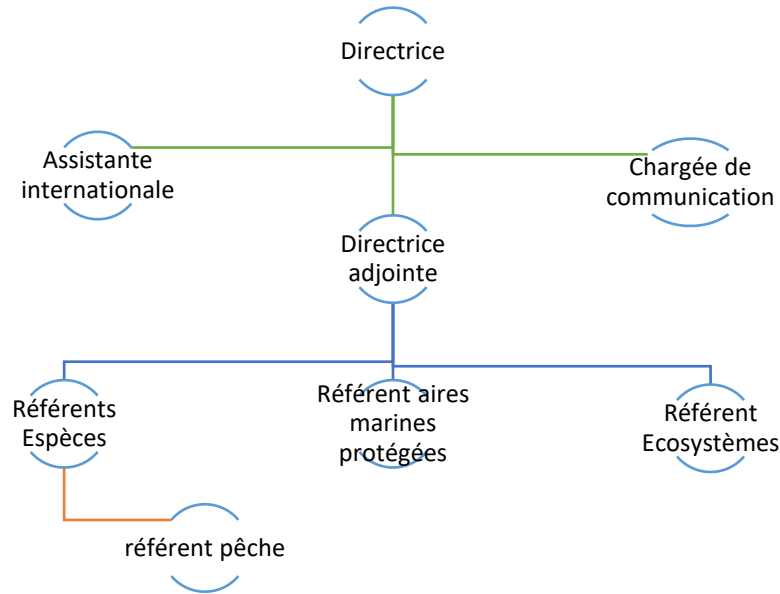


Figure 1 : Organigramme du CAR-SPAW

2. ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LE SPAW RAC PENDANT LA PERIODE 2021-2022

5. En juillet 2021, la Conférence des Parties (COP) au titre des Protocoles LBS/SPAW et de la Convention de Cartagena respectivement, ainsi que la 19^e Réunion intergouvernementale (RIG) sur le Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) ont été tenues virtuellement en raison de la crise sanitaire du COVID-19.
6. La section ci-dessous donne un aperçu résumé des activités mises en œuvre par le CAR-SPAW au cours de la période 2021-2022. L'annexe permet de voir la conformité avec les décisions de la COP11 du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR IG.44/3) et les activités du plan de travail SPAW pour la période 2021-2022 (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/3 Rev.1). Les activités parallèles ou connexes sont brièvement résumées à la fin de chaque sous-section. Ce rapport complète les informations fournies dans l'état des activités du sous-programme SPAW pour 2021-2022 (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.5).
7. Chaque chapitre de ce rapport se concentre sur un sous-programme et commence par un rappel des objectifs généraux du sous-programme SPAW. Les recommandations formulées par le STAC 9 pour atteindre ces objectifs, ainsi qu'un tableau présentant les actions correspondantes pertinentes du plan de travail 2021-2022 sont détaillés en annexe. Les paragraphes suivants décrivent les principales activités mises en œuvre par le CAR-SPAW en 2021-2022 pour répondre à ces objectifs et recommandations.



Figure 2: les cinq éléments de programme (sous-programmes) du plan de travail SPAW pour la période 2021-2022

3. COORDINATION DU PROGRAMME

8. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- (a) Promouvoir la ratification, l'adhésion et la mise en œuvre effective du protocole SPAW ;
- (b) Veiller à ce que la formulation et la mise en œuvre des activités du programme répondent aux exigences et aux besoins du protocole SPAW et de ses parties contractantes ;
- (c) Développer des mécanismes de coordination, de collaboration et de communication avec d'autres accords, organisations et programmes pertinents pour les objectifs relatifs aux SPAW ;
- (d) Améliorer la coordination de la programmation régionale pour les aires protégées et la faune dans la région grande Caraïbe ; et
- (e) Superviser les activités quotidiennes et la coordination générale des divers projets et activités du programme SPAW.



9. Suite au STAC 9, au cours du 2ème semestre de 2021, de nouveaux termes de référence pour les groupes de travail ont été développés en étroite collaboration entre le CAR/secrétariat SPAW et les Parties contractantes. Cette révision et mise à jour des termes de référence des groupes de travail ad hoc prend en compte les suggestions faites lors du STAC9 et clarifie la structure, les tâches et la participation au groupe de travail sur les espèces. Elle a été validée par le STAC lors d'une consultation à distance en janvier 2022. Un appel formel à experts a été publié en 2021 et réédité de manière récurrente par le directeur du CAR-SPAW.
10. Les groupes de travail ont démarré à différents stades au cours de l'année 2022 : en mai pour les aires protégées, en juin pour les espèces et en août pour les exemptions. Le groupe de travail sur les sargasses n'a pas été lancé car aucune recommandation n'a été faite par le STAC 9.
11. Les travaux ont été menés tout au long de l'année 2022 avec la forte implication des experts et le soutien du CAR-SPAW.
12. Quatre (4) plateformes dédiées au travail d'équipe ont été mises en place afin d'améliorer la transparence et la communication, permettant aux gens de se joindre et de rattraper les échanges et les travaux précédents.
13. En outre, divers échanges ont été initiés et développés avec les points focaux (messages, appels, réunions...).
14. Les tâches des groupes de travail ont été définies selon les recommandations du STAC 9 et ont été ajoutées aux termes de référence. Le CAR-SPAW et les groupes de travail ont établi en collaboration le plan de travail selon les recommandations.
15. Le CAR-SPAW a consulté les groupes de travail sur le développement des priorités pour le plan de travail et le budget SPAW pour 2023-2024 en août 2022.
16. La production de nouveaux termes de référence (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12/Rev.1), la quantité conséquente de travail produite au sein des groupes de travail, les nombreux appels et échanges pour motiver les experts à se joindre à eux ont généré beaucoup d'échanges et de travail multilatéraux supplémentaires. Cela a également permis de développer une réelle dynamique dans la mise en œuvre du protocole SPAW et des sous-programmes thématiques. La présidence des groupes de travail par le CAR SPAW, conformément à la décision du STAC, a joué un rôle de coordination avec les points focaux et les experts en vue de la réalisation des recommandations du STAC9 (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/8).
17. Les réunions des groupes de travail réalisées exclusivement de manière virtuelle sont un bon moyen pour les parties de travailler ensemble pendant les intersessions.

3.1- Examiner les coûts, les avantages et le cadre opérationnel potentiels d'un réseau d'activités régionales (RAN) pour les mammifères marins.

18. Suite à un appel à contribution envoyé en juin, un groupe de 10 points focaux SPAW et représentants de pays a été constitué. Un document a été préparé par le CAR SPAW, et le groupe a eu plusieurs occasions de le discuter et de l'amender (4 réunions en ligne et autant de révisions en ligne). Un dernier appel à révision en ligne a été envoyé à tous les points focaux SPAW à la mi-septembre pour valider le contenu du document.
19. La version finale du document, soumise à la discussion du SPAW STAC (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.32), présente quelques informations de base (cadre institutionnel, comment le projet a émergé, exemples de réseaux travaillant en étroite collaboration avec le SPAW RAC), quelques recommandations pour la constitution d'un réseau pour les mammifères marins, et une proposition d'architecture pour le RAN (mission, portée géographique des activités, statut, équipe exécutive, budget et financement).

3.2- GCRMN-Caraïbes, maladie de la perte des tissus des coraux pierreux (SCTLD) et mort de *Diadema*.

20. Dans le cadre des activités du GCRMN-Caraïbes, le CAR-SPAW a participé virtuellement en mars aux formations du GCRMN sur la surveillance des récifs coralliens pour les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni (Anguilla, les îles Vierges britanniques, Montserrat et les îles Turks et Caicos). Le CAR-SPAW a fourni une vidéo d'introduction sur le GCRMN-Caraïbes et son importance pour rendre compte de l'état des coraux au niveau régional et mondial.
21. Lors de chaque événement/conférence sur les récifs coralliens, la maladie de la perte de tissu du corail de pierre (SCTLD) ainsi que le travail en cours sur le [site Web](#) Atlantic and Gulf Rapid Reef Assessment (AGRRA) pour suivre l'évolution de la maladie dans les Caraïbes ont été abordés.
22. Le CAR-SPAW a soutenu la promotion des [ressources sur les maladies coralliennes](#) d'AGGRA en les partageant sur les médias sociaux et en traduisant certains documents en français.
23. Depuis 2020, le CAR-SPAW est impliqué dans l'équipe de coopération caribéenne de la SCTLD et participe à chaque réunion mensuelle pour discuter des progrès réalisés dans la lutte contre la propagation de la maladie. En juillet 2022, le CAR-SPAW a facilité l'organisation d'une session spécifique axée sur les îles françaises des Caraïbes (Guadeloupe, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) concernant le statut de la CCTLD sur leurs récifs ainsi que leurs efforts pour répondre à l'épidémie.
24. Depuis février 2022, le CAR-SPAW a également été impliqué dans le suivi des extinctions massives de *Diadema* dans les Caraïbes, en participant à des webinaires, en signalant les événements de mortalité sur le [site web](#) de l'AGGRA et en partageant des informations sur les médias sociaux.

25. Grâce à l'appel à projet 2022, le CAR-SPAW a soutenu le département des ressources naturelles - unité de la pêche et des ressources marines d'Anguilla pour mettre en œuvre un projet de conservation des oursins destiné à sauvegarder et à restaurer la population locale de *Diadema* contre la maladie en cours.

3.3- Autres actions de coopération SPAW-RAC

26. Dans le cadre de l'appel à propositions (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.28) lancé en 2021, le CAR-SPAW a récompensé plus de quinze (15) organisations à travers la Caraïbe, sur fonds français.

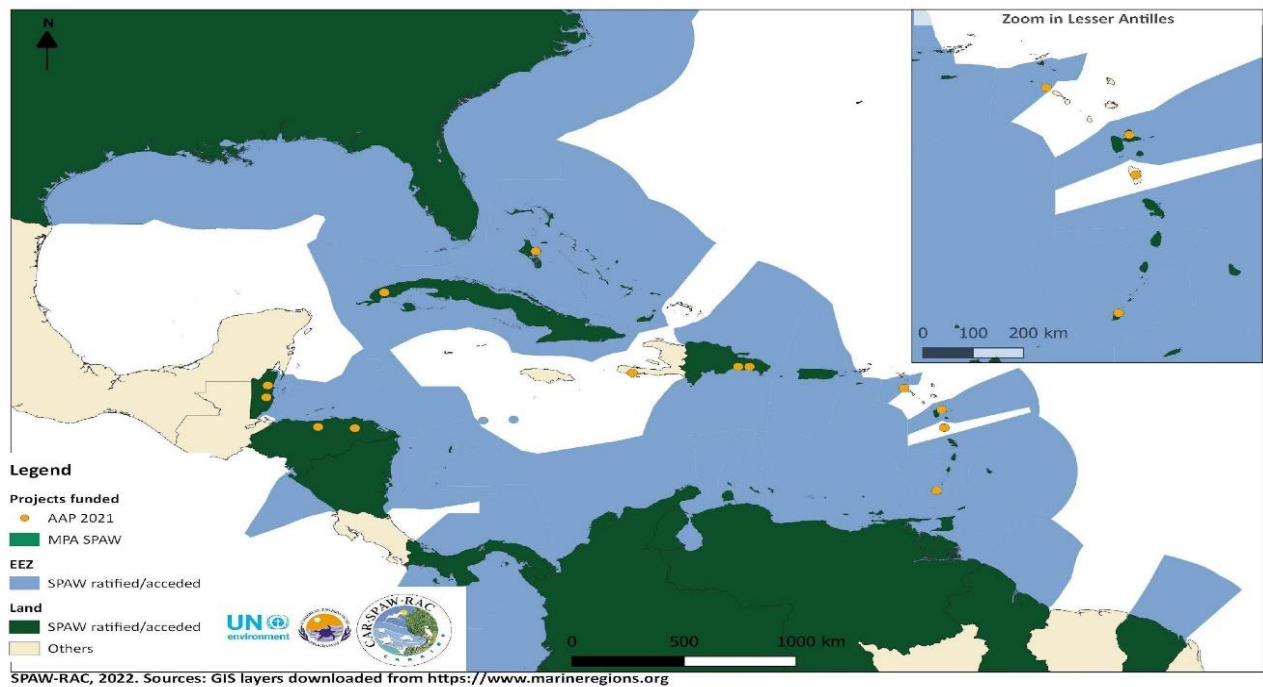


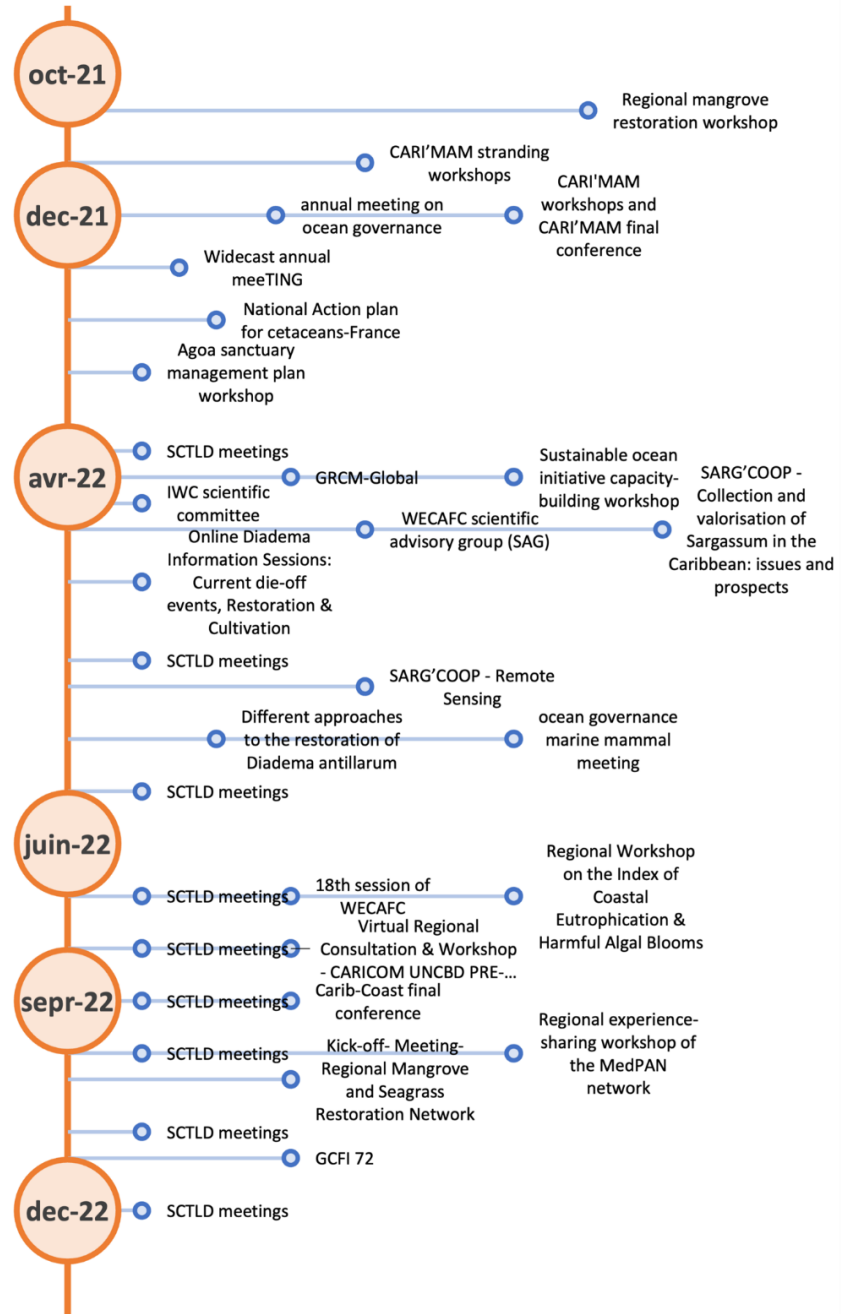
Figure 3: Localisation des projets financés dans le cadre de l'appel à propositions du CAR SPAW 2021.

27. Grâce aux deux (2) projets [CARI'MAM](#) et [Carib-Coast](#) financés par l'UE et mis en œuvre par le CAR-SPAW, le CAR a été en mesure d'établir de nouveaux partenariats et d'améliorer la collaboration avec les organisations de la région des Caraïbes.

3.4- Promotion de la ratification du protocole

28. Travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat, le CAR-SPAW a représenté et s'est efforcé de promouvoir le Protocole SPAW/Cartagena au mieux de ses capacités et, dans la mesure du possible, de rencontrer les représentants des gouvernements et des organismes nationaux et internationaux.

29. Bien que depuis mars 2020, aucune réunion en face à face n'ait été possible, des échanges virtuels ont été maintenus à travers des réunions multilatérales (voir le mois CARI'MAM) et des appels spécifiques.
30. Fin 2020, le CAR-SPAW a également contribué à l'élaboration de notes d'information à l'intention des pays sur les activités conclues et en cours, les priorités et les messages à transmettre.
31. Le CAR-SPAW a également participé, représenté et promu le protocole SPAW et ses activités lors de différentes conférences au niveau régional et international. L'objectif principal est de communiquer sur le protocole SPAW et ses actions, mais surtout d'établir ou de renforcer des collaborations avec des partenaires, des scientifiques et des décideurs dans les Caraïbes.
32. Le CAR-SPAW a (co-) organisé de nombreuses réunions virtuelles entre 2021 et 2022.



3.5- Communication et coordination en ligne

33. Le nouveau site web trilingue du CAR-SPAW (<https://www.car-spaw-rac.org/>) a contribué à faire connaître et à promouvoir les activités et les objectifs du CAR et de promouvoir le protocole SPAW pour toute la période 2021-2022. La page actualisée sur les mammifères marins donne accès à une multitude de nouvelles connaissances et d'outils de conservation.
34. Les réseaux sociaux du CAR-SPAW, en effet, Facebook et LinkedIn, sont régulièrement utilisés. Cinquante-cinq (55) posts ont été réalisés sur notre compte Facebook et soixante-dix-neuf (79) sur notre LinkedIn depuis janvier 2021 pour informer sur les projets du CAR-SPAW et les activités et partager les News des organisations partenaires. La visibilité de nos comptes a été renforcée. Chaque compte atteignant respectivement 269 followers et 393 followers à la fin du mois d'octobre 2022.
35. Deux bulletins d'information ont été publiés en décembre et mai 2021, et un autre a été publié en octobre 2022. Ils fournissent plus de détails sur la mise en œuvre du protocole SPAW et les activités associées. Ces bulletins d'information promeuvent des informations sur les projets en cours et les appels à propositions.

3.6- Améliorer la coordination et la programmation régionales

a) CARI'MAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.29)

36. Le projet de coopération régionale de quatre ans " Caribbean Marine Mammals Preservation Network " (CARI'MAM) (2018-2022) a été présenté lors du Comité consultatif scientifique et technique (Panama, décembre 2018) et de la Conférence des Parties 2019 du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la vie sauvage (SPAW, Roatan, juin 2019). CARI'MAM a été cofinancé par le programme INTERREG de l'UE pour les projets de coopération régionale. Il a été mené par le sanctuaire Agoa (Antilles françaises) et le CAR-SPAW. Son objectif était de renforcer la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes par une coopération accrue entre les pays et les territoires. Le CAR-SPAW a dirigé 3 modules de travail (WP) :
 - WP1, revue des menaces et de la législation sur les mammifères marins dans les Caraïbes ;
 - WP5, faciliter le développement d'une activité commerciale d'observation des baleines durable et respectueuse de la vie sauvage ;
 - WP6, faciliter le développement de plans de gestion pour les aires marines protégées avec une responsabilité "mammifères marins".
37. Une chargée de projet a été employée à partir de juillet 2019 et une chargée de projet CARI'MAM l'a rejointe en septembre 2020. Le projet s'est terminé en décembre 2021.

b) CARIB-COAST(UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.30)

38. Le projet triennal "Réseau caribéen pour la prévention des risques côtiers liés au changement climatique" (Carib-Coast) (2019-2021) a été présenté lors du 9e Comité consultatif scientifique et technique (en ligne, mars 2021) et de la Conférence des Parties 2019 du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la vie sauvage (SPAW, Roatan, juin 2019).
39. Carib-Coast a été prolongé d'un an (jusqu'en décembre 2022) et a été cofinancé par le financement INTERREG de l'UE pour les projets de coopération régionale. Il a été dirigé par le bureau de recherches géologiques et minières français (BRGM) qui a travaillé en étroite collaboration avec 10 autres partenaires caribéens, dont le CAR-SPAW. Six territoires caribéens ont été directement impliqués dans le projet (Guadeloupe, Jamaïque, Martinique, Porto Rico, Trinidad et Tobago, Saint Martin).
40. Le projet Carib-Coast était composé de quatre (4) modules de travail dirigés par différents partenaires, comme détaillé ci-dessous :
 - WP 1. Coordination et gestion du projet, mené par le BRGM
 - WP 2. Observation et modélisation de l'hydrodynamique côtière, mené par le BRGM
 - WP 3. Surveillance de l'érosion côtière, mené par l'ONF
 - WP 4. Outils d'aide à la décision, mené par le CAR-SPAW
41. Le CAR-SPAW a pris la direction du work package n°4 et a également été fortement impliqué dans le work package n°3.
42. Trois agents ont été recrutés et ont successivement géré le projet : Mike Hélicon, juillet 2019 - novembre 2020, Marine Didier, décembre 2020 - novembre 2021 puis Christophe Blazy, avril -décembre 2022. Le projet s'est terminé en décembre 2022.

c) CAMAC

43. Le CAR-SPAW, en collaboration avec d'autres organisations des Caraïbes, a développé et soumis un projet appelé CAMAC (pour Caribbean Marine Megafauna and Anthropogenic Activities) à l'appel à projets INTERREG Caraïbes. INTERREG Caraïbes est un programme de coopération visant à renforcer la coopération caribéenne entre les territoires français européens et les autres territoires et états des Caraïbes, notamment pour la protection et la promotion des environnements naturels et culturels.
44. Le projet CAMAC répond à un besoin clairement identifié dans plusieurs documents de recommandation de SPAW rédigés ces dernières années de renforcer les connaissances et la collaboration régionale afin d'agir ensemble efficacement pour la conservation de la mégafaune marine menacée des Caraïbes (mammifères marins, tortues de mer, élastomobranches et oiseaux de mer). L'objectif général de ce projet de 5 ans est de fournir aux instances dirigeantes des Caraïbes et aux acteurs environnementaux des outils et des recommandations visant à réduire les

impacts des activités humaines sur la grande faune marine de la région. La première année du projet sera dédiée à la coopération et la construction du projet avec les Parties Contractantes SPAW et les parties prenantes.

45. Plus de détails peuvent être trouvés dans le document d'information dédié au projet (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.36).

4. RENFORCEMENT DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA GRANDE RÉGION DES CARIBES



46. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- (a) Renforcer la gestion des parcs et des aires protégées de la RGA, y compris la communication entre les parcs et les aires protégées de la région ;
 - (b) Aider les gouvernements et les ONG à développer les capacités humaines afin d'accroître l'efficacité des aires marines protégées (AMP), qu'il s'agisse de sites ou de systèmes nationaux ;
 - (c) Sensibiliser les gouvernements à la nécessité et à l'importance du financement des aires protégées, et promouvoir le développement de mécanismes et de stratégies de financement pour une gestion réussie des parcs et des aires protégées ; et
 - (d) Promouvoir les aires protégées dans le cadre de la conservation des ressources naturelles importantes nécessaires au développement durable de la région.

4.1- La base de données SPAW AMP

47. Le CAR-SPAW continue à maintenir, améliorer et mettre à jour la base de données des aires protégées répertoriées dans le protocole SPAW. Cependant, le CAR-SPAW a noté que les gestionnaires d'AMP préfèrent envoyer le formulaire directement au CAR-SPAW par courriel plutôt que d'utiliser la [base de données en ligne](#).
48. Le site web du CAR-SPAW est toujours en cours de développement pour fournir aux gestionnaires d'AMP des outils spécifiques, des informations et des liens vers les principaux programmes de conservation régionaux.

4.2- Renforcement des zones marines protégées

49. Dans le cadre du projet financé par CARI'MAM, le CAR-SPAW et ses partenaires ont développé en 2021 une formation en ligne pour soutenir les acteurs qui souhaitent renforcer le réseau de suivi des échouages de mammifères marins sur leur territoire ou en développer un (gestionnaires d'AP et défenseurs de l'environnement) de toute la région. Le matériel est disponible gratuitement sur le site du CAR-SPAW : <https://www.car-spaw-rac.org/?Training>.
50. Dans le cadre du projet Carib-Coast financé par l'UE, le CAR-SPAW a coorganisé et participé à un atelier international hybride sur la restauration des mangroves (Bonaire, octobre 2021) suite à un appel à propositions lancé par le CAR-SPAW en 2020. Cet atelier visait à renforcer les capacités locales et régionales sur la restauration des mangroves et les sujets connexes. Cet événement a impliqué plus de 60 experts en mangrove, gestionnaires d'AP, conservationnistes et praticiens de plus de 40 pays différents des Caraïbes, d'Europe et des États-Unis.
51. Un atelier sur les échouages a également été organisé le 17 novembre 2021, afin de présenter les outils de formation CARI'MAM sur les échouages et de discuter des projets de collaboration régionale.

a) Partenariat avec le projet de gouvernance des océans

52. Le projet de gouvernance des océans vise à protéger et à restaurer les écosystèmes marins en tant que catalyseurs de la paix et de la sécurité et à favoriser les économies durables en Asie du Sud-Est et dans le bassin de l'océan Atlantique.
53. Le CAR-SPAW a activement participé au projet, depuis 2017, notamment sur les questions d'AMP et de mammifères marins. En 2021 et 2022, l'équipe du CAR-SPAW a travaillé en étroite collaboration avec le projet de gouvernance des océans, en participant à leurs réunions et en communiquant sur ses outils et résultats, notamment lors des réunions et ateliers CARI'MAM, via les réseaux sociaux et notre site internet.

b) Mise en œuvre continue du programme de petites subventions pour répondre aux besoins spécifiques des AMP.

54. Grâce à ses appels à projets 2021 et 2022, le CAR-SPAW soutient les aires protégées dans les Caraïbes.
55. Afin de renforcer les capacités des acteurs régionaux et de financer des projets pour la biodiversité des Caraïbes, le CAR-SPAW a lancé deux (2) appels à propositions autofinancé pour des petites subventions à court terme en 2021 (UNEP(DEPI)/CARWG.43/INF.28) puis 2022. Dans le cadre du protocole SPAW, une attention particulière a été accordée aux projets dans les pays et territoires, de préférence signataires du protocole SPAW, qui ne bénéficient pas facilement

des sources de financement habituelles. Une diversité de critères ont été pris en compte, notamment l'aspect innovant de l'opération, la convergence du projet avec l'actualité politique du protocole, le statut de la structure porteuse et de ses partenaires ou encore parfois le calendrier de mise en œuvre. 13 projets ont été primés en 2021 et 15 en 2022, parmi ceux-ci plusieurs sont mis en œuvre par des gestionnaires d'AP et/ou dans des AP classées.

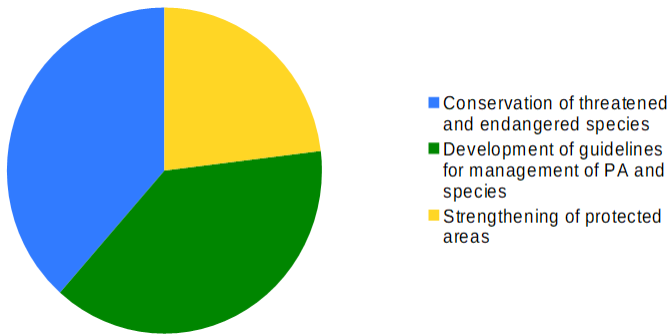


Figure 4 : Comparaison entre le budget investi

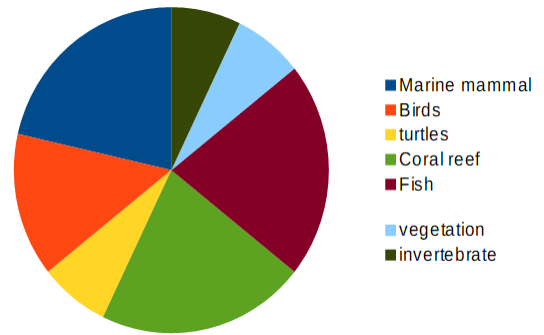


Figure 5 : Diversité des projets financés dans le cadre de l'appel 2021 - axe 4 "Conservation des espèces menacées et en danger".

c) Renforcer le réseau des praticiens des AMP en améliorant la communication et la diffusion de l'information.

56. Depuis le départ à la retraite du précédent coordinateur du CaMPAM en 2019, le CAR-SPAW anime le forum du CaMPAM (Listserv) qui rassemble plus de 1 000 personnes à travers la Caraïbe et au-delà. Le CAR-SPAW fournit des contributions régulières (conférence, webinaire, site web, article scientifique, etc.) dans différents réseaux d'activités de la région pour un tels que le forum GCRMN-Caribbean ou le forum de travail collaboratif du projet CARI'MAM, auxquels participent de nombreux gestionnaires d'AP.

5. L'ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES ET DES ESPÈCES

57. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

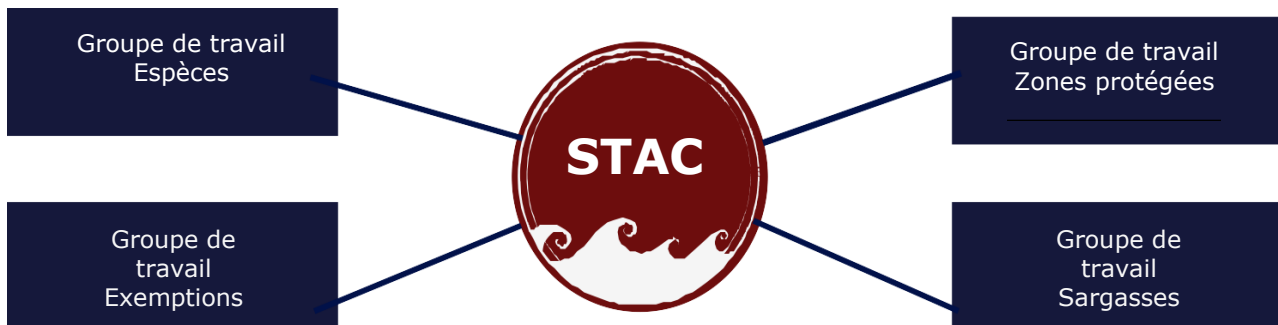
- (a) Promouvoir et aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des lignes directrices sur la création, la gestion et l'inscription des aires protégées (ZP) élaborées dans le cadre du protocole SPAW ;
- (b) Promouvoir la planification du système national pour les aires protégées en tant que mécanisme d'élaboration de la législation et des mécanismes de rapport pertinents ; et



- (c) Promouvoir et aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de lignes directrices sur la conservation et la gestion des espèces dans le cadre du protocole SPAW.

Règlement et mise en œuvre des GROUPES DE TRAVAIL AD HOC du STAC

58. Établis par le STAC, les groupes de travail facilitent les discussions en cours sur des sujets d'intérêt pour les parties contractantes et les observateurs, et fournissent des recommandations sur la préparation des documents de travail pour les assemblées du STAC.
59. Suite aux recommandations du STAC 9, le CAR-SPAW a organisé la révision des termes de référence (TdR) du groupe de travail à travers plusieurs réunions et consultations formelles (de juillet à décembre 2021).
60. Depuis janvier 2022, les groupes de travail ont suivi les termes de référence approuvés (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12 Rev 1).
61. Conformément aux recommandations du STAC9 et de la COP10, quatre (4) groupes de travail ont été mis en place, chacun d'entre eux traitant d'une sous-thématique SPAW.



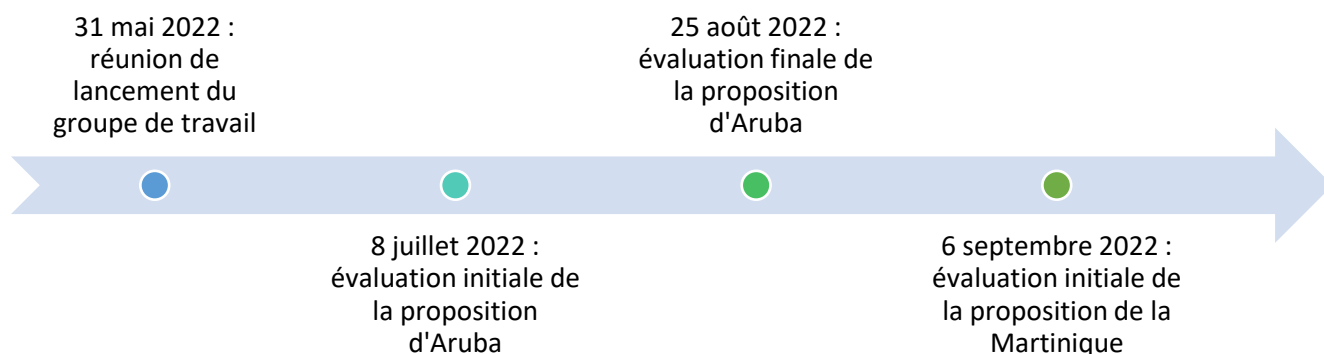
62. **Composition :** Chaque partie contractante peut désigner jusqu'à deux (2) experts dans un groupe de travail. Les observateurs (organisations de la société civile, États non membres ou experts indépendants) peuvent également désigner un expert dans un groupe de travail à condition que le nombre total de participants observateurs ne dépasse pas le nombre de parties au protocole SPAW (18 à partir de janvier 2022). Les experts sont désignés en raison de leurs compétences scientifiques et techniques reconnues, de leur disponibilité immédiate et sur la durée du groupe afin d'être réactifs et pour couvrir autant que possible l'étendue géographique et thématique du sujet. Une fois désignés, ils participent à titre

individuel, et ne représentent pas les vues ou positions officielles des Parties contractantes et des observateurs qui les désignent.

63. **Tâches** : Les groupes de travail traitent de questions ou de sujets clairement identifiés par le STAC afin de faciliter les discussions continues sur des sujets d'intérêt pour le STAC. Les tâches spécifiques du groupe de travail sont déterminées par le STAC, et les tâches des groupes de travail existants peuvent être révisées par le STAC, s'il le juge approprié.
64. **Méthode de travail** : Les groupes de travail accomplissent leur travail en anglais et virtuellement. Ils sont supervisés par le président du groupe de travail et assistés par le secrétariat/le CAR-SPAW si le président est d'une partie contractante. Pour cette période biennale, le CAR-SPAW a présidé et organisé tous les groupes de travail SPAW.
65. **Sortie** : Les groupes de travail rendent toujours compte au STAC. Les résultats du travail du groupe de travail dépendent du sujet et de la charge du groupe et peuvent être des recommandations sur les documents soumis au STAC et à la COP, ou des recommandations sur des questions spécifiques demandées par le STAC 9.
66. En juin 2022, lors de la première réunion de chaque groupe de travail, le SPAW-RAC a présenté aux participants les termes de référence, les tâches décidées au STAC 9 et le plan de travail jusqu'au STAC 10.

(a) Groupe de travail sur les aires protégées

67. L'actuel groupe de travail sur les aires protégées est composé de 18 experts dont 16 nommés par 8 pays et 2 nommés par des observateurs.
68. Le site groupe de travail AP experts s'est réuni 7 fois :
69. Tâche 1 : *Examiner et fournir la base des recommandations sur les propositions des parties contractantes visant à ajouter de nouvelles aires protégées aux annexes du protocole SPAW.*



70. Tâche 2 : *En collaboration avec le Secrétariat et le CAR-SPAW, selon le cas, réviser les recommandations présentées dans l' "Évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM" (UNEP(DEPI)/CAR WG42/INF.41 Add.1) et "Evaluation de la connectivité entre les aires protégées de la liste SPAW pour guider le développement du réseau*

écologique fonctionnel des aires protégées dans les Caraïbes" (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10) et présenter un document d'options au STAC10 qui évalue la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations et suggère des moyens possibles de le faire à court, moyen et long terme.

6 juillet 2022 : réunion virtuelle de lancement



2 septembre 2022 réunion en ligne

71. Tâche 3 : *Examiner la procédure par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste des sites SPAW et préparer des suggestions pour simplifier et rationaliser le processus à prendre en considération au cours de la prochaine période biennale, en vue de discussions futures au STAC10 et d'un examen ultérieur à la COP12.*

6 octobre 2022 : réunion virtuelle de lancement



72. **Tâches obligatoires :**

- Examiner et fournir la base des recommandations sur les propositions des parties contractantes visant à ajouter de nouvelles aires protégées aux annexes du protocole SPAW.

Deux (2) aires protégées proposées ont été analysées par le groupe de travail sur les aires protégées:

- o La proposition de la France d'inclure le "Parc naturel marin de Martinique" dans le cadre du protocole SPAW
 - o La proposition d'Aruba d'inclure le "Parke Marino Aruba" dans le protocole SPAW.
- Revoir, si nécessaire, la procédure par laquelle les parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste des sites SPAW.

73. **Tâches spécifiques, telles que mandatées par le STAC9 :**

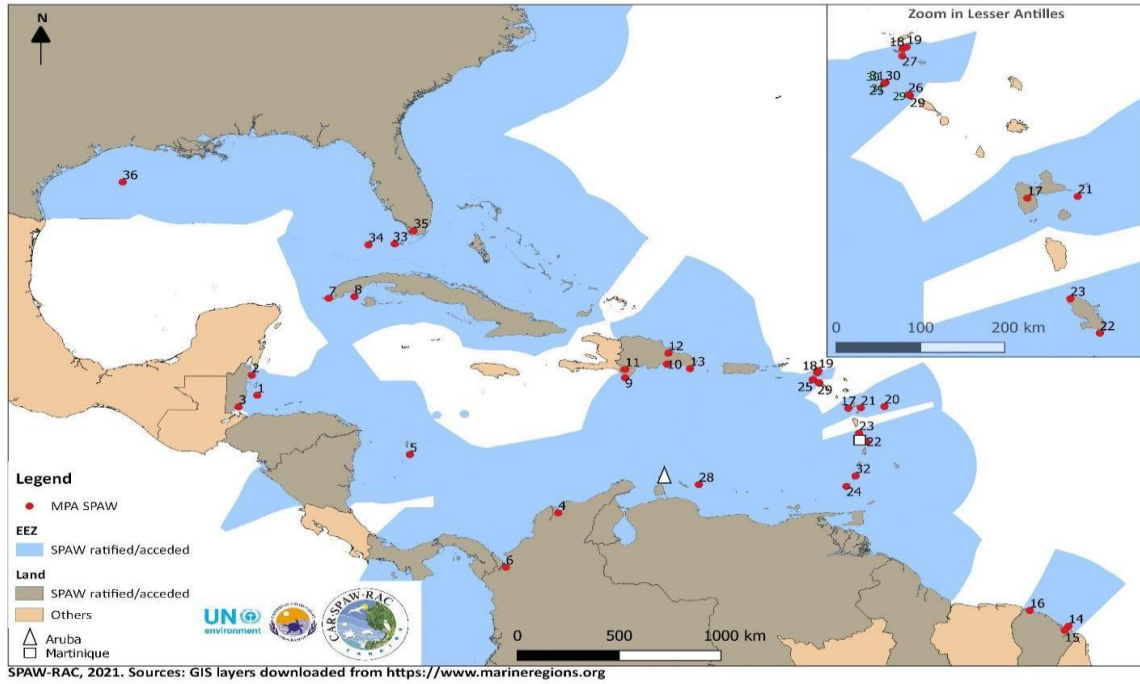
- Examiner la proposition du gouvernement d'Aruba en tant que partie du Royaume des Pays-Bas d'inclure *Parke Marino Aruba* dans la liste des aires protégées SPAW pour des discussions futures au STAC10 et un examen

ultérieur de la COP12.

- En collaboration avec le Secrétariat et le CAR-SPAW, selon le cas, réviser les recommandations présentées dans l' « Évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.41 Add.1) et dans l'«Évaluation de la connectivité entre les aires protégées de la liste SPAW pour guider le développement d'un réseau écologique fonctionnel de aires protégées dans les Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10) puis présenter un document d'options au STAC10 qui évalue la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations et suggère des moyens possibles de le faire à court, moyen et long terme.
- Examiner la procédure par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste des sites SPAW et préparer des suggestions pour simplifier et rationaliser le processus à examiner au cours de la prochaine période biennale, en vue de discussions futures au STAC10 et d'un examen ultérieur à la COP12.

74. Documents produits :

- Rapport du groupe de travail du STAC sur les aires protégées dans le cadre des annexes du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.12)
- Examen de la proposition d'Aruba pour l'inscription du "Parque Marino Aruba" au titre du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.13)
- Examen de la proposition française d'inscription du "Parc naturel marin de Martinique" au titre du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.14)
- Explorer la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations identifiées dans les évaluations de l'efficacité du CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.8)
- Explorer la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations identifiées dans l'évaluation de la connectivité entre les AMP de la région des Caraïbes. (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.9)



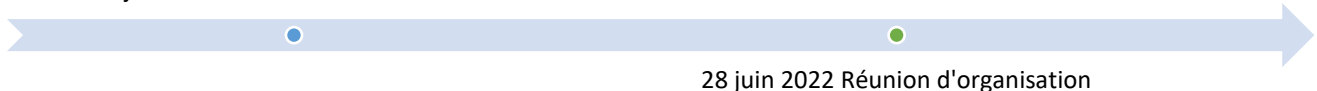
Name	Country	Number	Name	Country	Number
Port Honduras Marine Reserve	Belize	3	Moliniere_Beausejour Reserve	Grenada	24
Glover's Reef Marine Reserve	Belize	1	Dry Tortugas National Park	USA	34
Hol Chan Marine Reserve	Belize	2	Florida Keys National Marine Sanctuary	USA	33
De Los Humedales Entre Los Rios Leon Y Suriqui	Colombia	6	Everglades National Park	USA	35
Sanctuary Ciénaga Grande De Santa Marta	Colombia	4	Flower Garden Banks National Marine Sanctuary	USA	36
Regional Seaflower Marine Protected Area	Colombia	5	Tobago Cays-Mayreau Marine Park	Saint Vincent and the Grenadines	32
Parque Nacional Guanahacabibes	Cuba	7	Bonaire National Marine Park	Caribbean Netherlands	28
Parque Nacional Cayos de San Felipe	Cuba	8	Saint Eustatius Marine Park	Caribbean Netherlands	26
Los Haitises National Park	Dominican Republic	12	Saba National Marine Park	Caribbean Netherlands	25
Submarino La Caleta	Dominican Republic	10	The Quill and Boven National Park St Eustacius	Caribbean Netherlands	29
Parque Nacional Jaragua	Dominican Republic	9	Saba Bank National Park	Caribbean Netherlands	30
Parque Nacional Sierra de Bahoruco	Dominican Republic	11	Mont Scenery National Park, Saba	Caribbean Netherlands	31
Cotubamana	Dominican Republic	13	Man o War Shoal Marine Park	Caribbean Netherlands	27
Guadeloupe National Park	French West indies	17			
Iles De La Petite Terre	French West indies	21			
Ile du Grand Connetable	French West indies	14			
Marais De Kaw-Roura	French West indies	15			
Etangs lagunaires de Saint-Martin	French West indies	18			
Saint-Martin National Natural Reserve	French West indies	19			
Versant Nord_Ouest De La Montagne Pelee	French West indies	23			
Etang des Salines	French West indies	22			
Sanctuaire Agoa	French West indies	20			
Reserve de l'Amana	French West indies	16			

Figure 6 : 36 aires protégées répertoriées au titre du protocole SPAW en 2021

(b) Groupe de travail sur les espèces

- 75. Le groupe de travail actuel sur les espèces est composé de 29 experts, 16 nommés par 9 pays, 13 nommés par des observateurs.
- 76. Le groupe de travail espèces s'est réuni neuf fois :

3 juin 2022 : réunion de lancement



28 juin 2022 Réunion d'organisation

Tasks	Milestones	2022															
		May	June	July	August	September	October	November									
Task 1 : Review proposals to add new species or change the listing status of species	States submit their proposals						31										
	WG meets to validate the evaluations of the proposals*							16	26	6							
	Final version of proposals										10						
Task 2 : Strengthen work on the conservation and management of species listed	Experts submit their proposals to the whole WG																
	WG meetings to validate the proposals**							17	22	25							
	Final version of proposals										10						
Task 3: Revise and update the MMAP	Experts submit their proposal to the whole WG									20							
	WG meetings to validate the proposal										1						
	Final version of proposals											10					
Processing final Documents by SPAW-RAC	Deadline to finalize WG report											20					
	Translation of species WG documents and report f												28				
	Publish species WG documents and report													16			
	STAC 10																27

*
 Task 1 : Review proposals to add new species or change the listing status of species
 August 16 Iguana delicatissima and parrotfishes
 August 26 Oceanic whitetip shark and reef shark
 September 6 Giant manta ray, Hammerhead sharks, Whale shark

**
 Task 2 : Strengthen work on the conservation and management of species listed
 August 17 Nassau grouper
 August 22 sawfish
 August 25 sea turtles

77. Tâches obligatoires :

- examiner, évaluer et fournir des recommandations sur les propositions des parties contractantes visant à ajouter de nouvelles espèces aux annexes du protocole SPAW ou à modifier le statut d'inscription des espèces figurant actuellement dans les annexes.

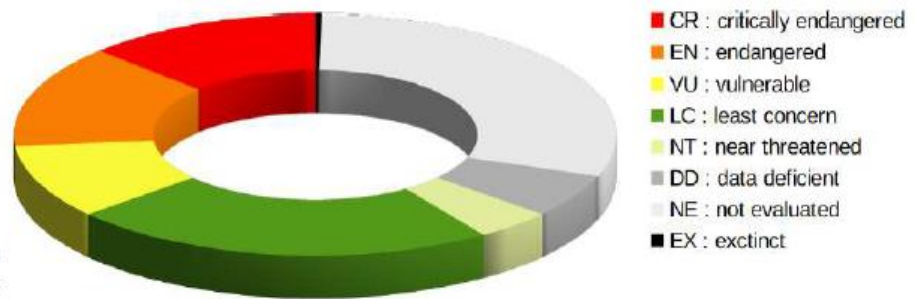
7 (sept) propositions ont été analysées par le groupe de travail espèces en 2022 :

- o Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas pour l'inclusion de tous les poissons-perroquets (Perciformes : Scaridae) dans l'annexe III du protocole SPAW.
- o Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas pour l'inscription du requin à pointe blanche océanique (*Carcharhinus longimanus*) de l'annexe III à l'annexe II du protocole SPAW
- o Proposition du Royaume des Pays-Bas pour l'inscription du requin des Caraïbes (*Carcharhinus perezii*) à l'annexe III du protocole SPAW
- o Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas visant à inscrire le requin-baleine (*Rhincodon typus*) à l'Annexe II du Protocole SPAW
- o Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas pour l'inclusion de 3 requins-marteaux (*Sphyrna mokarran*) à l'annexe II du

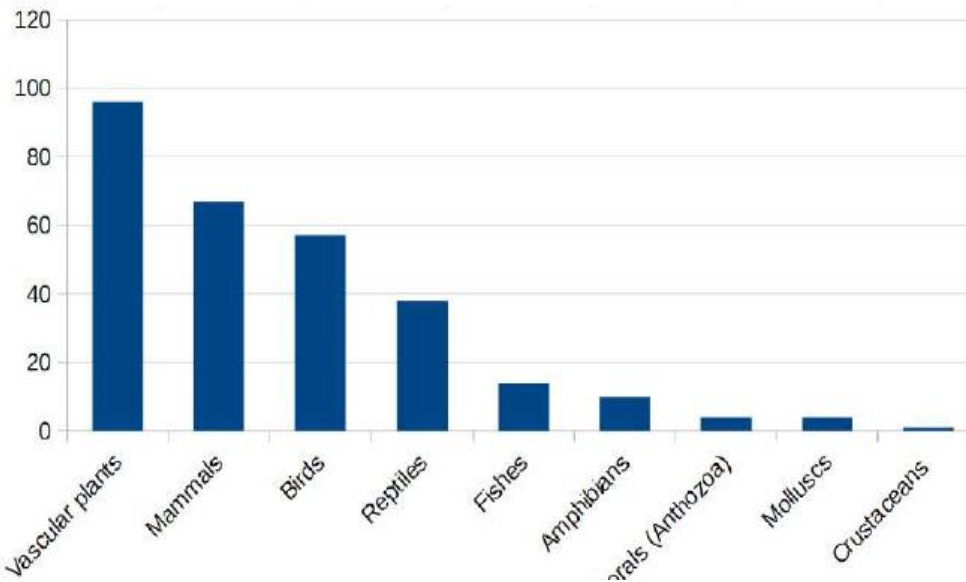
protocole SPAW

- Proposition du Royaume des Pays-Bas pour l'inscription de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) de l'annexe III à l'annexe II du protocole SPAW.
- Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas pour l'inscription de l'espèce de raie manta géante (*Manta birostris*) à l'annexe II du protocole SPAW

Distribution in percentage
of species listed
under the SPAW Protocol
by their IUCN Red List category



NB: Classes Hydrozoa and Anthozoa included in Annex III aren't represented here



Tally of species listed
under the SPAW Protocol
by their class

NB: These statistics doesn't include the species of the following groups Hydrozoa et Anthozoa listed under the SPAW Protocol and mentioned as "all spp"

78. **Tâches spécifiques, telles que mandatées par le STAC 9 :**

- Renforcer les travaux sur la conservation et la gestion des espèces inscrites aux annexes du Protocole en tenant compte des recommandations du paragraphe 4 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25, des paragraphes 8 à 10 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38, du paragraphe 8 du

document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39 et des paragraphes 50 à 56 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24, selon le cas.

79. Après la réunion d'organisation du 28 juin 2022, qui a permis d'identifier les leaders actifs, les experts ont travaillé à distance en utilisant une plateforme en ligne dédiée (google drive) et ont été invités à des réunions virtuelles pour mener à bien cette tâche. Au cours de l'exercice 2021-2022, le groupe de travail sur les espèces a élaboré plusieurs documents pour améliorer l'état de conservation des espèces menacées que sont : le mérou de Nassau, les tortues de mer et le poisson-scie.

- Réviser et mettre à jour le PAMM, en tenant compte des nouvelles informations et des développements depuis 2008, y compris l'"Analyse scientifique et technique de la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes", et présenter le PAMM mis à jour au STAC10 pour examen et considération.

80. Après la réunion d'organisation du 28 juin 2022, qui a permis d'identifier les leaders actifs, les experts ont travaillé à distance en utilisant une plateforme en ligne dédiée (google drive). Ils se sont également réunis virtuellement pour mener à bien cette tâche.

81. **Documents produits :**

- Rapport du groupe de travail du STAC sur l'inscription des espèces dans les annexes du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.16)
- Recommandations pour la protection et la reconstitution des tortues marines des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.24)
- Recommandations pour prévenir l'extinction du poisson-scie dans la grande région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.25)
- Recommandations pour la conservation du mérou de Nassau dans la grande région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.26)
- Mise à jour du plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MAMM) dans la région des Caraïbes et recommandations (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.31)

(c) Groupe de travail sur les exemptions

82. Le groupe de travail actuel sur les exemptions est composé de 15 experts de 8 pays, dont 2 sont nommés parmi les observateurs.

83. Le groupe de travail espèces s'est réuni une fois (9 septembre 2022, réunion virtuelle de validation)

84. **Tâches obligatoires :**

- examiner les rapports sur les dérogations soumis par les parties contractantes.

Une (1) proposition a été analysée par le groupe de travail sur les exemptions en 2022:

- Rapport des États-Unis sur les exemptions au Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la faune sauvage de la Convention de Cartagena pour 2018-2021.

85. Tâches spécifiques, telles que mandatées par le STAC 9 :

- avec l'aide du secrétariat et/ou du CAR-SPAW, examiner les moyens de faciliter la communication des dérogations et formuler des recommandations à examiner au cours de la prochaine période biennale en vue des discussions futures du STAC10 et de l'examen ultérieur de la COP12.

86. Les experts ont travaillé à distance en utilisant une plateforme en ligne dédiée (google drive). Ils se sont également réunis virtuellement pour mener à bien cette tâche.

87. Documents produits :

- Rapport du groupe de travail sur les exemptions du STAC UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.33)
- Rapport pour l'examen des moyens de faciliter la déclaration des exemptions (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.35)

6. CONSERVATION DES ESPECES MENACEES ET EN VOIE DE DISPARITION

88. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- Établir un consensus dans la région sur les priorités en matière de gestion des espèces menacées et migratrices ;
- Mettre en œuvre les activités prioritaires des plans de gestion et de rétablissement des espèces existantes élaborés dans le cadre du protocole SPAW ;
- Elaborer, le cas échéant, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires d'intérêt régional, y compris celles qui ont une importance économique ; et
- Faire face à la menace croissante des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces SPAW et les habitats de la Grande Région Caraïbe, en particulier les EEE marines ou côtières.



6.1- Travail du groupe de travail sur les espèces SPAW

89. **Recommandations du STAC 9**

90. Le STAC9 a confié au groupe de travail sur les espèces SPAW les tâches suivantes :

- (a) Réviser et mettre à jour le PAMM, en tenant compte des nouvelles informations et des développements intervenus depuis 2008, y compris l'"Analyse scientifique et technique de la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes", et présenter le PAMM mis à jour au STAC10 pour examen et considération".
- (b) Renforcer les travaux sur la conservation et la gestion des espèces figurant dans les annexes du Protocole en tenant compte des recommandations du paragraphe 4 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25 : recommandations du groupe de travail sur les espèces pour prévenir l'extinction du poisson-scie, avec une priorité pour la protection et le rétablissement du poisson-scie à petites dents (*Pristis pectinate*, Annexe II) et du poisson-scie à grandes dents (*Pristis pristis*, Annexe II) ;
- (c) Renforcer les travaux sur la conservation et la gestion des espèces inscrites aux Annexes du Protocole en tenant compte des recommandations du paragraphe 4 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25 : paragraphes 8-10 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38 : recommandations du groupe de travail sur les espèces pour la conservation du mérrou de Nassau (*Epinephelus striatus*, Annexe III) ;
- (d) Renforcer les travaux sur la conservation et la gestion des espèces énumérées dans les annexes du Protocole en tenant compte des recommandations du paragraphe 8 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39 : recommandations du groupe de travail sur les espèces pour la protection et le rétablissement des tortues de mer des Caraïbes (Annexe II) ;
- (e) Renforcer les travaux sur la conservation et la gestion des espèces inscrites aux Annexes du Protocole en tenant compte des recommandations des paragraphes 50-56 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 : recommandations du groupe de travail sur les espèces pour la conservation et la gestion efficace des espèces de requins et de raies inscrites à l'Annexe III ;

91. Les experts SPAW ont travaillé sur ces tâches de juin à septembre 2022 et ont produit plusieurs documents de recommandations.

Révision du plan d'action SPAW pour les mammifères marins (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.31)

92. Les experts en mammifères marins du groupe de travail sur les espèces ont décidé de s'appuyer sur le PAMM 2008 de la manière suivante :

- 1) apporter quelques modifications au format, afin que la version révisée soit plus tangible et plus conviviale ;

- 2) élargir le champ d'application du PAMM pour inclure les espèces fluviales et estuariennes figurant dans les annexes SPAW;
 - 3) mettre à jour les informations des documents STAC 9 suivants.
93. L'objectif général du PAMM révisé est d'identifier :
- 1) les menaces prioritaires pour les mammifères marins dans la région,
 - 2) les actions que les gouvernements et les organisations de la RGA devraient entreprendre pour développer et améliorer les politiques et les pratiques de conservation des mammifères marins dans un délai de 5 ans, et
 - 3) les ressources et l'expertise disponibles des réseaux de mammifères marins établis par le programme SPAW.
94. Alors que le PAMM original se concentrait sur onze catégories de "menaces", les menaces prioritaires ont été reclassées comme suit : prises accidentelles par les pêcheries, chasse dirigée et captivité, dégradation de l'habitat, pollution et santé des mammifères marins, observation des baleines et activités associées, perturbations acoustiques, collisions avec les navires, et changement climatique.
95. Dans chaque catégorie de menace prioritaire, les domaines d'action peuvent contenir l'évaluation, (augmentation des connaissances scientifiques et amélioration de la compréhension du public), l'atténuation (mesures de protection et élaboration de politiques, amélioration de la loi et de son application), le renforcement des capacités, (efforts pour développer des réseaux régionaux, des infrastructures et partage d'informations et de technologies pour atteindre les résultats de conservation nécessaires pour atténuer la menace).
96. Pour chaque menace, un bref résumé des informations disponibles est présenté, suivi d'un tableau identifiant les objectifs, les actions et les partenaires potentiels, et d'un second tableau présentant l'expertise et les autres ressources disponibles dans la région.

Mérou de Nassau (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.26)

97. En se basant sur les recommandations pour la conservation du mérou de Nassau faites pendant le STAC 9 (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38), et suite à la discussion qui a eu lieu pendant la réunion de validation, les experts ont proposé les actions suivantes, pour prévenir l'extinction et promouvoir la récupération des mérours de Nassau des Caraïbes :
- Les parties contractantes SPAW aident la WECAFC à mettre en œuvre le PGF régional de regroupement des frayères de poissons en soutenant et en veillant à ce que leurs départements ou ministères de la pêche ou autres départements ou ministères appropriés mettent en œuvre et appliquent des fermetures saisonnières harmonisées pour toute la pêche commerciale et récréative du mérou de Nassau, au moins pour la période allant du 1er décembre au 31 mars. Une saison de fermeture régionale harmonisée est essentielle pour protéger le frai du mérou de Nassau et est vitale pour la survie de l'espèce et pour assurer une pêche durable en dehors des saisons de fermeture.

- Les parties contractantes de SPAW mettent en œuvre des mesures supplémentaires de fermeture saisonnière jugées appropriées au niveau national. Les parties contractantes doivent être attentives à appliquer le principe de précaution aux stratégies de gestion nationales afin de tenir compte des lacunes en matière d'information, en particulier compte tenu du statut d'espèce en danger critique d'extinction de cette espèce et du déclin continu de sa population. Les plans de gestion nationaux complètent les actions au niveau régional et sont nécessaires pour guider la gestion des ressources entre les pays ayant des cadres réglementaires différents. Ces plans devraient prévoir un suivi et une évaluation accrues de l'adéquation des mesures de gestion de la pêche et de leur application.
- Le secrétariat du SPAW et le CAR-SPAW peuvent contribuer à la mise en œuvre du PGF en recherchant des opportunités de collaboration et de coopération avec le secrétariat de la COPACO et d'autres organisations régionales de pêche, telles que le GCFI (Gulf and Caribbean Fisheries Institute) et le CRFM (Caribbean Regional Fisheries Mechanism), le cas échéant, pour soutenir le renforcement des capacités et les efforts de communication et de sensibilisation, y compris le développement d'outils de communication et de sensibilisation.
- Le STAC devrait demander au groupe de travail sur les espèces SPAW et au groupe de travail sur les aires protégées d'entreprendre une tâche conjointe à soumettre à la prochaine réunion du STAC afin d'examiner les possibilités d'améliorer la gestion et la protection des ZMP pour le mérrou de Nassau, y compris dans les ZMP inscrites sur la liste SPAW, qui sont connues pour protéger d'importants sites d'agrégation de frai, en tenant compte de l'action proposée n° 16 dans le PGF régional sur les agrégats de frai.

Tortues de mer (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.24)

98. En se basant sur les recommandations pour la conservation des Tortues Marines faites pendant le STAC 9 (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39), et suite à la discussion qui a eu lieu pendant la réunion de validation, les experts ont proposé les actions suivantes, pour prévenir l'extinction et promouvoir la récupération des Tortues Marines des Caraïbes :

- Encourager le respect du protocole SPAW, en préparant un document d'information qui résume le cadre réglementaire et en demandant au protocole SPAW d'entamer un dialogue avec les parties non conformes.
- Compiler des informations sur le type (par exemple, le type d'engin, les pratiques de pêche) des pêches littorales pour chaque pays et toute mesure de protection des tortues de mer existante liée à ces pêches et développer une stratégie pour traiter les prises accessoires dans les pêches littorales.

- Coordonner avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) afin de développer un mécanisme de coopération pour faciliter la mise en œuvre dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce de la décision 6 UNEP(DEPI)/CAR IG.40/3, et IAC-COP9-2019-R2 " Conservation de la tortue luth de l'Atlantique Nord-Ouest (*Dermochelys coriacea*) ", sur la base des conclusions du groupe de travail sur la tortue luth de l'Atlantique Nord-Ouest (2018) relatives à la nécessité de réduire les prises accessoires.
- Demander que les Parties ayant des prélèvements indigènes répondant aux besoins traditionnels de subsistance et culturels de leurs populations locales (y compris la collecte d'œufs), en vertu de l'article 14 du Protocole SPAW, fournissent des informations et des justifications sur ces activités (par exemple, des données sur les prélèvements, des mesures de gestion) et soumettent un format d'exemption si nécessaire.
- Développer et administrer un questionnaire aux Parties SPAW et aux observateurs examinant les questions concernant l'application au niveau national pour aider à identifier les lacunes et les obstacles à une application efficace. Les domaines potentiels d'investigation comprennent : le personnel et les ressources disponibles pour l'application de la loi ; les lois sur les preuves ; la formation des officiers, des procureurs et des juges en matière de crimes environnementaux ; les sanctions ; les poursuites réussies et non réussies des violations de la loi sur les tortues de mer.
- Soutenir les Parties dans l'élaboration, la révision et/ou la mise à jour de leurs plans d'action pour la reconstitution des tortues de mer (STRAP) (élaborés en partenariat avec SPAW et WIDECAS) et/ou d'autres processus et documents nationaux de planification de la reconstitution. L'accent devrait être mis sur la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et l'identification d'initiatives locales stratégiques pour faire face aux prises accidentelles et autres menaces. WIDECAS joue un rôle majeur à cet égard.
- S'assurer que les futures Parties au Protocole SPAW, si elles sanctionnent les prises directes ou indirectes de tortues de mer, indiquent comment elles entendent se conformer au Protocole, y compris les protections juridiques des tortues de mer, la réglementation des "activités ayant des effets néfastes sur ces espèces ou sur leurs habitats et écosystèmes", et la prise de "mesures appropriées pour empêcher que les espèces ne soient mises en danger ou menacées" (Article 10).

Poisson-scie (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.25)

99. En se basant sur les recommandations pour la conservation du poisson-scie faites pendant le STAC 9 (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25), et suite à la discussion qui a eu lieu pendant la réunion de validation, les experts ont proposé les actions

suivantes, pour prévenir l'extinction et promouvoir la récupération du poisson-scie des Caraïbes :

- des réglementations nationales interdisant explicitement et spécifiquement la pêche, la mise à mort, la rétention, la vente et le commerce du poisson-scie, notamment au Panama, au Honduras et en Colombie ;
- La réglementation nationale des Bahamas pour interdire explicitement et spécifiquement la pêche, la mise à mort, la rétention et la vente domestique du poisson-scie ;
- des programmes d'éducation et d'application, en particulier dans les cinq pays prioritaires susmentionnés, pour mettre en œuvre des mesures de protection et promouvoir la remise à l'eau du poisson-scie en toute sécurité ;
- des mesures de gestion de la pêche, notamment dans les pays prioritaires, visant à minimiser les rencontres de poissons-scies ainsi que la mortalité qui en résulte ;
- la recherche et la protection des habitats essentiels du poisson-scie, notamment les mangroves, dans toute la région ;
- un plan d'action régional (RPOA) pour le rétablissement du poisson-scie afin de rehausser le profil de l'espèce et de faciliter l'alignement, la coopération, le partage de l'information et le renforcement des capacités parmi les parties de SPAW.

6.2- WIDECAST (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.11)

100. Chaque année, le CAR-SPAW participe aux réunions générales annuelles de WIDECAST et contribue au réseau. En raison du COVID, la réunion de 2021 a été annulée et WIDECAST a organisé une réunion annuelle du 23 au 25 mars 2022.

101. En 2021-2022, WIDECAST, le réseau d'activités régionales (RAN) SPAW dédié aux tortues marines s'est concentré sur:

- Evaluation des menaces: Northwest Atlantic Leatherback Sea Turtles, *Dermochelys coriacea*, with Special Emphasis on Trinidad & Tobago and the Guianas (2021) (en anglais seulement)
- Un plan d'action régional pour la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) dans l'Atlantique Nord-Ouest pour la région des Caraïbes (2022)
- Le réseau WIDECAST a été actif sur de multiples fronts au cours de cette dernière période biennale, ces activités comprennent le maintien d'un centre régional de marquage des tortues marines au campus de Cave Hill de l'UWI à la Barbade, la traduction de documents sur la recherche et la conservation des

tortues marines pour assurer un accès plus large à travers la RGA, le développement d'"apps" pour la collecte de données liées aux objectifs de conservation et de gestion, la publication d'un livre de coloriage pour enfants au Venezuela, et le pilotage d'approches innovantes en matière d'éclairage, de réduction des prises accessoires, de restauration de l'habitat et de sensibilisation du public. Les experts de WIDECAS ont contribué activement aux forums intergouvernementaux, y compris Ramsar, IAC, et SPAW, et ont publié plus d'une douzaine de documents de recherche évalués par des pairs.

102. A travers son appel à projets 2021 et 2022, le CAR-SPAW a soutenu quatre (4) ONG dédiées à la conservation des tortues de mer au Belize, en Jamaïque, à Trinidad et Tobago et au Venezuela.
103. Il est important de noter que le CAR-SPAW a développé, avec l'Office français de la biodiversité et d'autres partenaires des Caraïbes, un nouveau projet consacré aux grandes espèces migratrices, notamment les tortues. En attendant l'approbation du financement, il se veut très opérationnel et fortement lié aux pêcheries et aux territoires.

6.3- Appel à projets du CAR SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.28)

104. Afin de diversifier ses activités dans le cadre du protocole SPAW, le CAR-SPAW a établi de nouveaux liens avec BirdsCaribbean par le biais de l'appel à propositions 2021 et 2022, avec de nombreuses autres parties prenantes dans toute la Caraïbe.
105. A travers son appel à projets 2021 et 2022, le CAR-SPAW soutient des actions sur des espèces menacées, parfois listées dans les annexes du protocole, et pour lesquelles peu d'actions sont actuellement menées.
106. Ce sont par exemple : Le pélican brun (*Pelecanus occidentalis*), l'iguane de Ricord (*Cyclura ricordii*) en République dominicaine, les crocodiles de Morelet (*Crocodylus moreletii*) au Belize.

6.4- Projet CARIMAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.29)

107. CARI'MAM "Caribbean Marine Mammals Preservation Network" était un projet de coopération régionale financé par l'UE et couvrant la période 2018-2021. Il était piloté par le sanctuaire Agoa (Antilles françaises) et le CAR SPAW. Son objectif était de renforcer la conservation des mammifères marins dans la région des Grandes Caraïbes par une coopération renforcée entre les pays et territoires. Ses principaux résultats sont :

- La mise en réseau, avec le développement d'un :
 - une plateforme de mise en réseau, appelée Teamwork, qui facilite les échanges d'e-mails et de documents ainsi que la planification des tâches.
 - site web en ligne et hub dédié à l'étude et à la conservation des mammifères marins dans les Caraïbes.
 - des ateliers pour partager des idées et des pratiques.

- Une analyse technique du plan d'action SPAW 2008 pour les mammifères marins afin d'identifier les objectifs prioritaires pour les années à venir : améliorer les connaissances quantitatives sur les populations de mammifères marins et les impacts anthropogéniques ; élaborer un plan d'action SPAW actualisé pour les mammifères marins, dans le cadre du protocole SPAW ; établir un mécanisme régional durable et coordonné, basé sur CARI'MAM, tel qu'un réseau d'activités régionales.
- Amélioration des connaissances, avec:
 - le déploiement d'un réseau d'hydrophones (20 hydrophones dans 15 territoires des Caraïbes, déployés pendant 12 mois),
 - quelques campagnes en bateau (4 232 km d'effort ; 5 territoires étudiés).
- Soutenir le développement de l'observation durable des baleines, avec:
 - l'organisation d'un atelier sur les meilleures pratiques,
 - une étude pour un instrument réglementaire régional pour l'observation des baleines,
 - l'élaboration d'une boîte à outils pour une activité d'observation des baleines durable et responsable.
- Renforcement des capacités, avec :
 - Le développement d'un outil d'auto-évaluation des AMP (SAT) pour améliorer l'inclusion des mammifères marins dans les plans de gestion,
 - le développement de MOOC gratuits (Photo-identification et méthode CMR, identification acoustique des cétacés, gestion des mammifères marins en cas de marée noire, montage et financement de projets),
 - l'organisation de formations de terrain pour la collecte de données (échantillonnage à distance avec l'application ObsEnMer, et photoID).

108. De plus amples informations sur ces résultats sont disponibles dans le document CARIMAM dédié à l'information (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.29). Le projet est maintenant terminé mais le réseau est toujours actif, avec 273 participants, issus de 78 organisations et 31 territoires des Caraïbes.

6.5- Algues Sargasses

109. Le CAR-SPAW a participé à deux webinaires dans le cadre du programme caribéen sur le sargassum (SARG'COOP), traitant de la collecte et de la valorisation des algues sargasses dans les Caraïbes ainsi que de la télédétection.

110. Comme le STAC n'a pas proposé de continuer, le SPAW-CAR n'a pas re-convoqué le groupe de travail.

7. LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET MARINS



111. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- (a) Aider à la gestion des écosystèmes côtiers et marins de la région sur une base durable, notamment par des pratiques durables;
- (b) Mobiliser la volonté politique et les actions des gouvernements et des autres partenaires pour la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés tels que les mangroves et les herbiers marins ;
- (c) Communiquer efficacement sur la valeur et l'importance des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins, y compris leurs services écosystémiques, les menaces qui pèsent sur leur durabilité et les actions nécessaires pour les protéger ; et
- (d) Promouvoir l'approche de la gestion des écosystèmes et les principes et valeurs de la bonne gouvernance pour la conservation et la gestion des écosystèmes marins dans la région.

7.1- CARIB-COAST (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.30)

112. Le projet Carib-Coast "Caribbean network for coastal risks prevention related with climate change" était un projet de coopération régionale financé par l'UE et couvrant la période 2019-2022. Il était piloté par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) qui travaille en étroite collaboration avec dix (10) autres partenaires caribéens. Il visait à mutualiser, co-construire et diffuser les connaissances sur les méthodes de surveillance, la prévention des risques côtiers et l'adaptation au changement climatique dans la Caraïbe. Le CAR-SPAW est un partenaire clé impliqué dans les tâches relatives aux écosystèmes marins et côtiers ainsi que dans les actions de formation et de communication.

113. Le projet était composé de quatre (4) paquets de travail dirigés par différents partenaires comme détaillé ci-dessous:

- WP 1. Coordination et gestion du projet, dirigé par le BRGM
- WP 2. Observation et modélisation de l'hydrodynamique côtière, dirigé par le BRGM
- WP 3. Surveillance de l'érosion côtière, dirigé par l'ONF
- WP 4. Outils d'aide à la décision, dirigé par le CAR-SPAW

114. Le CAR-SPAW a pris la direction du work package n°4 et a également été fortement impliqué dans le work package n°3. Ses principaux résultats sont les suivants :

- Synthèses sur les trois écosystèmes ciblés (récifs coralliens, herbiers marins et mangroves) donnant une description de l'écosystème dans le contexte des Caraïbes, les principaux services fournis pour la protection des côtes et/ou l'atténuation de l'érosion, les principales menaces, les diverses solutions pour faire face à ces menaces et une liste d'exemples d'initiatives régionales.
- Guide des meilleures pratiques en matière de gestion des risques côtiers pour la région des Caraïbes, destiné aux décideurs ainsi qu'aux gestionnaires des ressources naturelles. Il est axé sur le partage des connaissances concernant les méthodes de surveillance, la prévention des risques côtiers et l'adaptation au changement climatique dans les Caraïbes, en mettant l'accent sur les solutions fondées sur la nature.
- Développement de trois sites pilotes dans des territoires non français en collaboration avec des organisations locales pour aborder la restauration des coraux, des mangroves et des herbiers marins.
 - Restauration des coraux à Trinité-et-Tobago par l'Environmental Research Institute Charlotteville (ERIC) (mai 2021-juillet 2022)
 - Restauration des herbiers marins à Porto Rico par Protectores de Cuencas (PDC) (août 2021-juillet 2022)
 - Restauration de la mangrove aux Bahamas par le Perry Institute for Marine Sciences (PIMS) (juillet 2021 - septembre 2022)



- Organisation d'un atelier international hybride sur la restauration des mangroves (Bonaire, octobre 2021) pour renforcer les capacités locales et régionales sur la restauration des mangroves et les sujets connexes. Cet événement réussi a impliqué plus de 60 experts en mangrove, gestionnaires d'aires protégées, conservationnistes et praticiens de plus de 40 pays différents des Caraïbes, d'Europe et des États-Unis.
- Production d'outils de communication en trois langues, principalement des affiches et de courtes vidéos destinées au grand public. L'objectif était de diffuser des connaissances sur les services de protection du littoral fournis par

les écosystèmes marins et côtiers, les menaces qui pèsent sur eux et la manière dont il est possible de participer à leur protection dans la vie quotidienne.

- Au total, sept affiches et dix-sept courtes vidéos ont été produites. <https://www.youtube.com/channel/UCmwUIYIo2hn2zPFQVPrSTAg/videos>
- Participation à l'élaboration du film du projet Carib-Coast avec les autres partenaires pour présenter le travail effectué pendant le projet. Le CAR-SPAW a recueilli plusieurs vidéos de témoignages sur les projets pilotes

115. De plus amples informations sur ces résultats sont disponibles dans le document d'information dédié à Carib-Coast (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.30). Le projet est maintenant terminé mais le réseau est toujours actif dans les territoires des Caraïbes.

7.2- D'AUTRES ACTIVITÉS DE RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

116. Grâce à son appel à projets 2021, le CAR-SPAW a soutenu les projets de deux ONG qui ont concentré leurs efforts sur la surveillance et la restauration des coraux à l'aide de pépinières. Ces projets ont été mis en œuvre respectivement par Bica à Islas de la Bahia (Honduras) et par la Fundación Antonio Núñez Jiménez de la Naturaleza y el Hombre dans le parc national de Cayos de San Felipe (Cuba). Ces deux projets impliquent les communautés locales dans la gestion et la conservation des récifs coralliens.

117. Grâce à son appel à projets 2022, le CAR-SPAW a soutenu les projets de deux ONG impliquées dans la restauration des mangroves afin de récupérer des habitats importants pour les espèces marines. En Haïti, le Mouvement Haïtien pour le Développement Rural restaure 30 ha de mangroves afin d'améliorer les conditions de pêche pour la conservation de la biodiversité dans la baie de Belle-Anse et au Belize, Clearwater Marine Aquarium met en œuvre un projet de restauration de mangrove pour soutenir les populations locales de lamantins en réduisant l'érosion côtière et en replantant des zones de recherche de nourriture et d'abri pour les lamantins au sein de Gales Point.

7.3- GCRMN-CARIBES (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.27)

118. Le GCRMN-Caribbean promeut les directives régionales pour l'étude et la surveillance des récifs coralliens. Les objectifs du nœud caribéen du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN-Caribbean) sont de revitaliser et de renforcer la surveillance des récifs coralliens, afin d'assurer la collecte de données utiles, comparables et accessibles qui peuvent révéler efficacement l'état et les tendances des récifs coralliens dans la région, pour des rapports réguliers,

solides et stratégiques afin d'influencer la prise de décision en matière de gestion côtière au niveau régional.

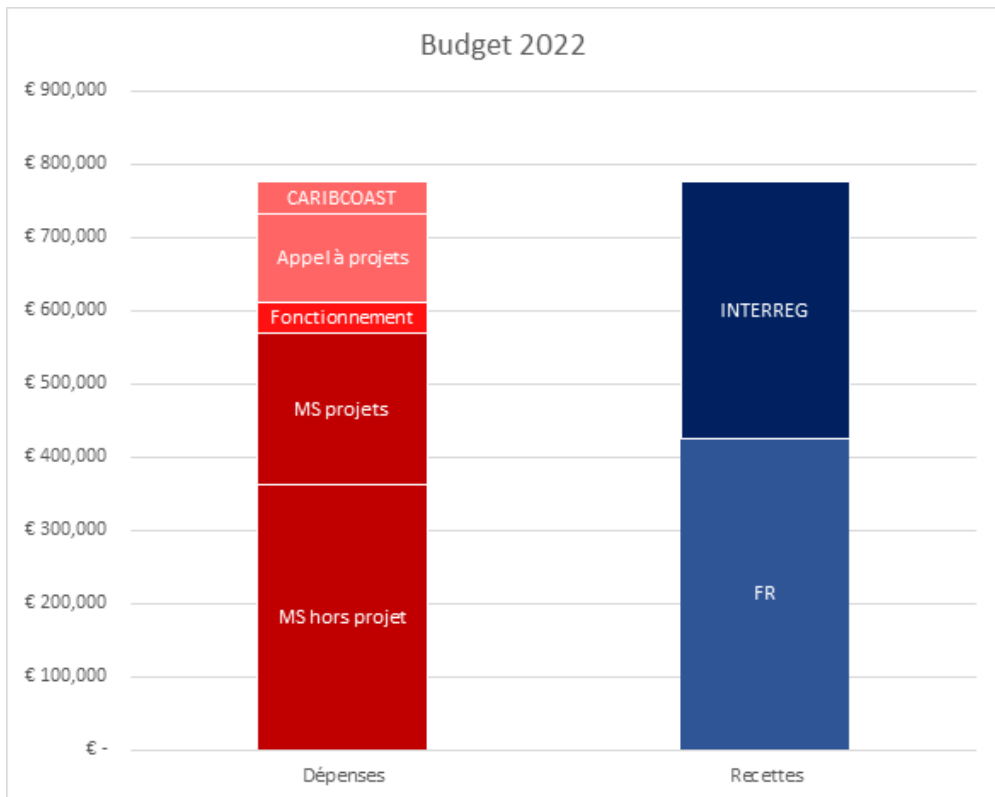
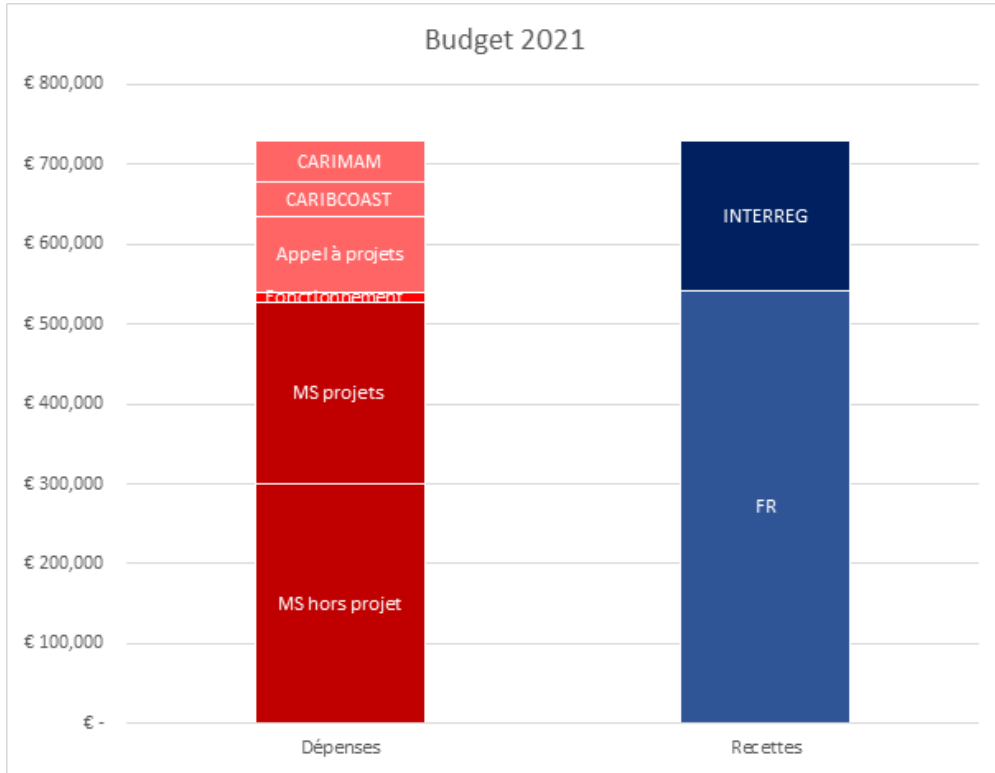
119. Le GCRMN-Caraïbes est structuré autour d'un comité directeur, présidé par le CAR-SPAW, avec l'aide de membres à part entière (experts, scientifiques, gestionnaires de ressources marines).
120. En février 2022, l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et le GCRMN ont officiellement lancé le [rapport "2020 GCRMN Status of Coral Reefs of the World"](#), qui décrit l'état et les tendances des récifs coralliens dans le monde.
121. Le CAR-SPAW a pris l'initiative pour la région des Caraïbes en demandant aux membres de son réseau de partager leurs données et leurs idées concernant le statut et les tendances des coraux par biorégion. Ces données et analyses collectées ont pris la forme d'un chapitre dédié à la région des Caraïbes, le [chapitre 12](#).
122. Les principaux résultats de cet exercice sont d'un intérêt majeur pour les décideurs politiques et les plans de gestion de la conservation. Ils confirment que les couvertures de coraux durs vivants et d'algues connaissent des trajectoires inverses dans les Caraïbes avec un déclin de 2,1% de la couverture de coraux durs entre 1983 (18%) et 2019 (15,9%). En conséquence, la couverture moyenne de corail dur dans l'ensemble de la région a atteint un niveau historiquement bas (14,1 % en 2007). Depuis 2003, la couverture algale moyenne dans la région a progressivement augmenté, atteignant 52,4 % en 2019.
 - Participation à la réunion du comité directeur du Global GCRMN (Monaco, 2022)
 - Participation aux formations du GCRMN dans les UKOTs (Virtuel, 2022)
 - Organisation du Comité directeur du GCRMN-Caraïbes (En ligne, août 2022)
123. Le CAR-SPAW participe également à l'équipe de coopération SCTLTD Response Caribbean coordonnée par la NOAA, en établissant des liens avec les pays francophones. En juillet 2022, le CAR-SPAW a facilité l'organisation d'une session spécifique pour les îles françaises des Caraïbes (Guadeloupe, Martinique, Saint Barthélemy et Saint Martin) concernant le statut de la maladie sur leurs récifs ainsi que leurs efforts pour répondre à l'épidémie.
124. Le CAR-SPAW a poursuivi ses efforts pour développer et financer des activités liées aux récifs coralliens, ainsi que pour assurer la liaison avec les principales organisations mondiales et régionales travaillant sur la conservation des coraux.
125. Le CAR-SPAW a poursuivi ses efforts pour trouver l'option la plus appropriée pour héberger les données du GCRMN-Caraïbes dans une plateforme facilitant le stockage, le formatage, l'analyse et l'utilisation finale des données à des fins de rapport aux niveaux régional et mondial.

126. Les perspectives d'avenir :

- Continuer la coordination GCRMN-Caraïbes, faire le lien avec les principales initiatives régionales et internationales sur les récifs coralliens (GCRMN- global, ICRI, NOAA...)
- Organiser une réunion annuelle en personne du comité directeur du GCRMN-Caraïbes.
- Continuer à organiser des ateliers et des sessions de formation sur la surveillance biophysique et socio-économique des récifs coralliens et des écosystèmes associés, en utilisant et en diffusant les lignes directrices du GCRMN-Caribes
- Aide à la structuration, au stockage et à la valorisation des données sur les récifs coralliens au niveau régional avec des partenaires stratégiques.
- Explorer les possibilités de collecte de fonds pour les activités liées aux récifs coralliens, tant en interne que pour les parties prenantes régionales.

8. BUDGET

127. L'équipe est désormais hébergée à la DEAL qui est un service déconcentré de l'Etat en Guadeloupe. Les trois (3) postes financés par le gouvernement français sont dédiés au cœur de métier du CARSPAW : coopération régionale, coordination de projets et groupes de travail techniques sur la biodiversité.
128. Les autres agents sont des scientifiques affectés à des missions techniques: espèces, espaces, aires marines protégées, dérogations. Leurs postes sont financés par des accords Interreg spécifiques



129. Il convient de noter que les fonds européens interviennent en remboursement des salaires versés. A ce titre, la France fait l'avance, mais les remboursements sont effectués avec plusieurs mois de retard, ce qui explique la différence de proportions entre 2021 et 2022.

130. En moyenne, la répartition entre les fonds français et européens est respectivement de 70% et 60%.

2021-2022				
Dépenses			Recettes	
MS hors projets € 661 171	MS projets € 434 960	Appels à projets € 215 744	FR € 966 722	INTERREG € 538 004
		CARIB... € 87 716		
		Fonctio... courant CARIMA... € 50 198		


ANNEXE 1
AXE 1 – COORDINATION DU PROGRAMME
STAC 9

III.4 Le secrétariat SPAW et le CAR SPAW améliorent et maintiennent la collaboration et la communication avec des rôles, des activités et des financements clairement définis en rapport avec le plan de travail.

III.5 Le secrétariat SPAW et le CAR SPAW sollicitent la contribution des parties contractantes pendant le développement du plan de travail et du budget SPAW pour 2023-2024, avec une possibilité d'examen et de commentaires avant le STAC10.

VIII.1 Le Secrétariat, par le biais du CAR-SPAW, avec la participation des Parties contractantes intéressées, révisé et met à jour les termes de référence des groupes de travail ad hoc, selon les besoins et en tenant compte des suggestions faites lors du STAC9, y compris la clarification de la structure, des tâches et de la participation au groupe de travail sur les espèces.

VIII.4 Demander au Secrétariat de consulter les groupes de travail sur le développement des priorités pour le plan de travail et le budget SPAW pour 2023-2024, le cas échéant.

X-1 Le Secrétariat et le CAR-SPAW répondent aux besoins de renforcement des capacités concernant la maladie de la perte de tissus des

- PLAN DE TRAVAIL

- Poursuivre le processus d'inscription des aires protégées au titre du protocole SPAW avec les parties contractantes concernées, le cas échéant, à l'aide de l'outil en ligne et développer la coopération pour les aires protégées inscrites.
- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour les mammifères marins (MMAP) par le biais du projet CARI'MAM. Si des fonds sont disponibles pour soutenir l'implication du CAR-SPAW, contribuer au nouveau projet financé par l'UE, Human Activities and Marine Mammals in the Caribbean (HAMMAC), afin de mettre en œuvre des actions sur les prises accidentelles, les collisions avec les navires et l'observation des baleines. Le CAR-SPAW contribuera également aux efforts visant à finaliser le MoU entre le Secrétariat et la CBI et reste impliqué dans les projets de jumelage du projet de gouvernance des océans (dit "projet transatlantique") ;
- Soutenir la préservation et la restauration des écosystèmes marins (récifs coralliens, mangroves et herbiers marins) via le projet CARIB-COAST ;
- Soutenir la conservation des espèces, notamment les tortues marines et les oiseaux migrateurs, en particulier via la collaboration avec WIDECAS, BirdCaribbean et BirdLife International, et encourager les projets de conservation d'autres espèces menacées pour lesquelles peu d'actions sont actuellement menées (par exemple, les plantes, les poissons, les reptiles et les mammifères) ;
- Continuer, avec le soutien du Secrétariat, à fournir des conseils sur l'utilisation du document d'orientation intitulé "Critères et processus d'évaluation des exemptions au titre de l'article 11, paragraphe 2, du protocole SPAW" ;
- Continuer à coopérer avec les institutions concernées sur la question des espèces exotiques envahissantes (EEE) (renforcer les échanges et les actions avec l'AFB et d'autres CAR), contribuer à redynamiser les réseaux et les initiatives EEE si des fonds sont

STAC 9

coraux pierreux et travaillent avec les partenaires de la région pour faciliter le partage d'informations et mettre en œuvre des programmes de formation, le cas échéant, afin de promouvoir la prévention, la détection et la réponse à cette nouvelle menace pour les écosystèmes des récifs coralliens des Caraïbes.

X-3 Le Secrétariat et le CAR-SPAW encouragent la collaboration entre les Parties contractantes, le Centre d'activités régionales-Centre régional d'urgence, d'information et de formation en matière de pollution marine (CAR-REMPEITC), l'industrie du transport maritime et d'autres parties prenantes, le cas échéant, pour réduire le risque de propagation des maladies coralliennes par les eaux de ballast, les biofilms et les eaux usées.

X-4 Le Secrétariat et le CAR-SPAW continuent de communiquer et de collaborer avec la sous-commission régionale de la Commission océanographique intergouvernementale (IOCaribe) concernant tout travail futur potentiel sur l'acidification des océans.

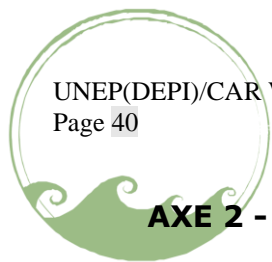
XI-8 Le Secrétariat et le CAR-SPAW, en étroite consultation avec les Parties contractantes de SPAW, et d'autres parties prenantes, examinent les coûts, les avantages et le cadre opérationnel potentiels d'un réseau d'activités régionales (RAR) pour les mammifères marins, en tenant compte des bons résultats du projet et du réseau CARI'MAM, et rédigent une proposition pour discussion au STAC10 de SPAW concernant la

- PLAN DE TRAVAIL

disponibles ;

- Continuer à collaborer avec les partenaires concernés pour évaluer et fusionner les informations et les meilleures pratiques sur la gestion de l'afflux de sargasses ayant un impact sur les pays des Caraïbes, notamment dans le cadre du protocole d'accord conclu avec le SSC. Encourager la poursuite de la collaboration avec le Protocole LBS et coordonner avec les partenaires d'Afrique de l'Ouest (par exemple, la Convention d'Abidjan) ;
- Poursuivre le processus d'examen des espèces figurant aux annexes I à III du protocole SPAW, en collaboration avec les organisations compétentes (y compris les organismes régionaux de pêche), le cas échéant, et en utilisant des méthodes normalisées et reconnues au niveau international, telles que la liste rouge des espèces menacées de l'UICN ;
- Préparer et diffuser des versions trimestrielles du bulletin d'information SPAW et mettre régulièrement à jour le site web du CAR-SPAW avec des informations sur les activités SPAW et leurs résultats ;
- Participer et/ou soutenir des projets régionaux pertinents pour le plan de travail SPAW ;
- Co-présider le GCRMN-Caraïbes pour développer et mettre en œuvre des activités, et participer en tant que membre de l'équipe de direction du Coral Restoration Consortium, et de l'ICRI ;
- Promouvoir le protocole SPAW et ses objectifs afin de contribuer aux développements ultérieurs demandés par les parties, ainsi que la collecte de fonds et la ratification par les non parties ;
- Lancer de nouveaux appels à propositions pour les petites et moyennes subventions ; et trouver des donateurs intéressés par le financement de projets de conservation dans la RGA ;
- Coordonner les groupes de travail ad hoc du STAC en vue d'améliorer leur fonctionnement et leurs travaux. En particulier, motiver les signataires du protocole SPAW à nommer des

STAC 9	- PLAN DE TRAVAIL
façon dont un tel RAR pourrait fonctionner.	<p>experts afin de diversifier les compétences et l'expertise, et assurer la représentation géographique et politique la plus exhaustive. S'assurer que les tâches obligatoires et spécifiques identifiées par le STAC sont correctement traitées et documentées ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Renforcer la communication active avec les parties par le biais de la plateforme de travail en équipe et des réunions bilatérales intersessions avec les points focaux.

**AXE 2 - RENFORCEMENT DES AIRES PROTEGEES DANS LA GRANDE REGION DES CARAÏBES**

STAC 9	- PLAN DE TRAVAIL
<p>V.1 Le CAR-SPAW continue de maintenir, d'améliorer et de mettre à jour la base de données relative aux aires protégées répertoriées dans le cadre du Protocole SPAW, y compris l'outil en ligne où les Parties préparent et soumettent les rapports qui ont été présentés dans le cadre de la nomination du STAC pour examen.</p> <p>V.8. Le Secrétariat et le CAR-SPAW identifient des options pour accroître la collaboration avec les réseaux de aires protégées existants et les initiatives de renforcement des capacités dans la région, afin de renforcer les efforts de renforcement des capacités.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Renforcement des AMP (en donnant la priorité aux AMP répertoriées dans le cadre de SPAW) (2.2.2.1)<ul style="list-style-type: none">a) Continuer à mettre à jour et à dispenser le cours de formation des formateurs (ToT) sur la gestion des AMP.b) Développement d'une boîte à outils MPA.c) Partenariat avec le projet de gouvernance des océans "Protéger et restaurer les écosystèmes marins, catalyseurs de la paix et de la sécurité et de la promotion d'économies durables, Asie du Sud et bassins de l'océan Atlantique".d) Mise en œuvre continue du programme de petites subventions pour répondre aux besoins spécifiques des AMP.e) Promouvoir l'efficacité de la gestion des aires protégées.- Renforcer le réseau des praticiens des AMP en améliorant la communication et la diffusion de l'information (2.2.2.2).<ul style="list-style-type: none">a) (a) Améliorer l'efficacité du forum Internet et du site web existants du CaMPAM.b) (b) Continuer à soutenir les sessions relatives à l'AMP et la participation des praticiens de l'AMP aux conférences annuelles du GCFI (2021 et 2022).c) (c) Renforcer les stratégies d'éducation et de communication existantes.- Poursuite du développement, de la maintenance et de la promotion de la base de données régionale des AMP (CaMPAM) (2.2.2.3)- Créer des synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux en matière d'AMP (2.2.2.4).

**AXE 3 - DÉVELOPPEMENT DE LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES ET DES ESPÈCES**

STAC 9	- PLAN DE TRAVAIL
<p>V3. Le Secrétariat invite les Parties à soumettre des propositions de aires protégées à inscrire sur la liste du Protocole, à examiner au cours de la prochaine période biennale, en vue d'une discussion future au STAC10 et d'un examen ultérieur à la COP12.</p> <p>V4. Les parties contractantes accueillent favorablement les propositions du gouvernement d'Aruba en tant que partie du Royaume des Pays-Bas d'inclure Parke Mario Aruba dans la liste SPAW des zones marines protégées et de demander au groupe de travail sur les aires protégées d'examiner la proposition et de l'étudier au cours de la prochaine période biennale en vue de discussions futures au STAC10 et d'un examen ultérieur de la COP12.</p> <p>V.6 Les Parties contractantes demandent que le Groupe de travail sur les aires protégées, en collaboration avec le Secrétariat et le CAR-SPAW, selon le cas, examine les recommandations présentées dans l'"Évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM" (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.41 Add.1) et l'"Évaluation de la connectivité entre les aires protégées de la liste SPAW pour guider le développement d'un réseau écologique fonctionnel de aires protégées dans les Caraïbes" (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10) et présenter un document d'options au STAC10 qui évalue la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations et suggère des moyens possibles de le faire à court, moyen et long terme.</p> <p>V.7 Les Parties contractantes demandent au Groupe de travail sur les aires protégées d'examiner la procédure par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste des sites SPAW et de préparer des suggestions visant à simplifier et à rationaliser le processus pour examen au cours de la prochaine période biennale, en vue de discussions futures au STAC10 et d'un examen ultérieur à la COP12.</p> <p>VI.1 Le groupe de travail sur les exemptions, avec l'aide du secrétariat et/ou du CAR-SPAW, examine les moyens de faciliter la communication des exemptions et fait des recommandations pour examen au cours de la prochaine période</p>	<p>Le groupe de travail ad hoc du STAC sur les aires protégées continue à évaluer les nouvelles propositions des parties et à traiter les questions relatives aux aires protégées, à la demande du STAC.</p> <p>Les activités ci-dessous pourraient être envisagées, en fonction de la disponibilité du soutien et des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Le CAR-SPAW continue de maintenir, d'améliorer et de mettre à jour la base de données relative aux aires protégées répertoriées dans le cadre du Protocole SPAW, y compris l'outil en ligne où les Parties préparent et soumettent les rapports qui ont été présentés dans le cadre de la nomination du STAC pour examen.b) Accroître la coopération avec les organismes régionaux de pêche et les AEM existants (c'est-à-dire CRFM, WECAFC et le MoU de la CMS sur les requins) pour promouvoir, mais sans s'y limiter, une analyse régionale du chevauchement entre les AMP existantes inscrites au Protocole SPAW, et l'occurrence et la distribution des espèces/sites d'agrégation d'intérêt (par exemple, les sites d'agrégation de frai du mérou de Nassau et la distribution des raies et des requins) comme contribution aux efforts de conservation et de gestion des espèces inscrites à SPAW.c) Continuer à construire des espaces dédiés pour chaque AP listée SPAW en utilisant le site web dédié SPAW-RAC et la base de données CaMPAM/sources d'information sur la connectivité biologique (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10).d) Poursuivre la section de la Newsletter du CAR-SPAW

STAC 9	- PLAN DE TRAVAIL
<p>biennale, en vue de discussions futures au STAC10 et d'un examen ultérieur à la COP12.</p> <p>XI.1 La COP11 invite les Parties contractantes à examiner les évaluations du Groupe de travail sur les espèces concernant le requin-baleine, le requin océanique à pointe blanche, la raie manta géante, le grand requin-marteau, le requin-marteau lisse et le poisson-perroquet et à soumettre des propositions de nomination d'espèces, ou des propositions révisées, le cas échéant, et la documentation d'appui pour ces espèces, pour examen par le STAC10 et la COP12.</p> <p>XI.2 Le Secrétariat invite les Parties à soumettre des propositions de nomination d'espèces supplémentaires à inscrire aux Annexes du Protocole SPAW pour examen par le STAC10 et la COP12.</p> <p>X.3 Le STAC renforce les travaux du Groupe de travail sur les espèces dans le but d'améliorer la conservation et la gestion des espèces inscrites aux Annexes du Protocole, en tenant compte des recommandations du paragraphe 4 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25, des paragraphes 8-10 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38, et du paragraphe 8 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39, (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.7), selon le cas.</p> <p>X.4 Le STAC renforce les travaux du Groupe de travail sur les espèces dans le but d'améliorer la conservation et la gestion des espèces inscrites aux Annexes du Protocole, en tenant compte des recommandations du paragraphe 4 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25, des paragraphes 8-10 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38, et du paragraphe 8 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39, (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.7), selon le cas.</p>	<p>consacrée aux sites répertoriés SPAW et aux activités du CaMPAM.</p> <p>e) Utiliser la conférence annuelle du GCFI, ou d'autres forums existants, pour la participation des représentants des sites répertoriés SPAW.</p> <p>f) Soutenir la gestion des aires protégées et des espèces invasives, en tenant également compte du contexte de l'afflux de sargasses, le cas échéant.</p>

**AXE 4 – CONSERVATION DES ESPECES MENACEES ET EN VOIE DE DISPARITION**

STAC 9	- PLAN DE TRAVAIL
<p>X.4 Le STAC renforce les travaux du Groupe de travail sur les espèces dans le but d'améliorer la conservation et la gestion des espèces inscrites aux Annexes du Protocole, en tenant compte des recommandations du paragraphe 4 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25, des paragraphes 8-10 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38, et du paragraphe 8 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39, (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.7), selon le cas.</p> <p>X-6 Le sous-programme SPAW, y compris le secrétariat et le CAR-SPAW, renforce la coordination et la communication avec les organismes régionaux de pêche pour améliorer la conservation et la gestion des espèces figurant dans les annexes du Protocole SPAW.</p> <p>X-7 Le STAC, par l'intermédiaire des experts en mammifères marins du groupe de travail sur les espèces, révisé et met à jour le PAMM, en tenant compte des nouvelles informations et des développements depuis 2008, y compris l'"Analyse scientifique et technique de la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes", et présente le PAMM mis à jour au STAC10 pour examen et considération.</p> <p>X-9 Le Secrétariat et le CAR-SPAW, sous réserve de la disponibilité de ressources</p>	<p>a) Établir un consensus dans la région sur les priorités en matière de gestion des espèces menacées et migratrices ;</p> <p>b) Mettre en œuvre les activités prioritaires des plans de gestion et de rétablissement des espèces existantes élaborés dans le cadre du Protocole SPAW ;</p> <p>c) Élaborer, le cas échéant, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires d'intérêt régional, y compris celles qui ont une importance économique ; et</p> <p>d) Répondre à la menace croissante des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces SPAW et les habitats WCR, en particulier les EEE marines ou côtières.</p> <p>- Conservation des mammifères marins (2.4.2.1)</p> <p>a) Soutenir la mise en réseau des praticiens des ressources naturelles/gestionnaires d'AMP activement impliqués dans la recherche, la gestion et la conservation des mammifères marins.</p> <p>b) Soutenir la mise en œuvre du MMAP</p> <p>c) Améliorer les connaissances et la surveillance des populations de mammifères marins dans la RGA.</p> <p>d) Améliorer la sensibilisation, collecter des données et atténuer les effets des collisions et des enchevêtrements de navires sur les espèces de baleines et de dauphins dans la région des Caraïbes, en collaboration avec la CBI.</p> <p>e) Renforcer la planification spatiale marine pour la conservation des mammifères marins.</p> <p>f) Soutenir les ateliers sur l'échouage et renforcer les capacités du réseau d'échouage</p> <p>g) Soutenir l'observation durable des mammifères marins dans la région des Caraïbes.</p> <p>h) Finaliser et lancer la mise en œuvre d'un protocole de coopération (MoC) entre le PNUE/Secrétariat de la Convention de Cartagena et la Commission baleinière internationale (CBI).</p> <p>i) Renforcer la collaboration et développer le partenariat avec le sous-programme sur la pollution et ses protocoles relatif à la pollution due à des sources et d'activités terrestres (LBS) et à la coopération en matière de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures (Oil Spills) (y compris le RAC/REMPEITC), concernant les impacts de l'exploration et de</p>

**STAC 9**

externes, poursuivent et soutiennent les actions visant à améliorer la connaissance et le suivi des populations d'espèces de mégafaune des annexes II et III de SPAW dans la région des Caraïbes.

- PLAN DE TRAVAIL

l'exploitation pétrolière sur les mammifères marins et les habitats associés.

- Conservation des tortues de mer (en collaboration avec WIDECAST) (2.4.2.2)

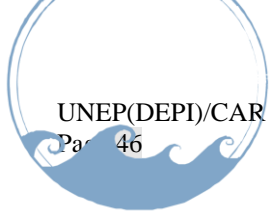
- Le CAR-SPAW continuera à travailler quotidiennement avec le réseau d'activités régionales WIDECAST et à le soutenir financièrement, et s'investira dans le cadre du projet HAMMAC sur les prises accessoires.

- Partage des données générales dans la région et de la recherche sur le sargassum (2.4.2.6) - Amélioration du fonctionnement du groupe de travail ad hoc du STAC sur le sargassum.

- Coordination d'un forum en ligne PNUE-CEP/SPAW-RAC sur les sargasses pour faciliter le partage des données régionales.
- Coordination du partage des données sur la gestion et l'impact du *Sargassum* sur les zones humides en collaboration avec l'Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) de Ramsar - voir section 2.5.2.3.
- Coordination des projets et des événements liés au *Sargassum* dans l'ensemble de la RGA.
- Développement et partage de documents d'information pour le grand public, les gouvernements, les gestionnaires côtiers et les autres personnes concernées par les sargasses.
- Soutien à la recherche pour des projets sur les origines, les impacts et les méthodes de contrôle *des sargasses*.
- Coordination d'une réponse cohérente au problème du sargassum entre les Secrétariats de la Convention de Cartagena et d'Abidjan, le Programme d'action mondial (GPA) du PNUE et d'autres programmes des Nations Unies impliqués dans l'évaluation des débarquements de *sargassum* dans la RGA et en Afrique de l'Ouest.

**AXE 5 - CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DES ECOSYSTEMES COTIERS ET MARINS**

STAC 9	PLAN DE TRAVAIL
<p>IX-1 Les Parties contractantes, le Secrétariat et le CAR-SPAW, les observateurs et les autres parties prenantes, selon le cas, considèrent la gamme de mesures suggérées dans les rapports comme des options possibles pour renforcer la gestion des écosystèmes côtiers et maintenir et améliorer l'intégrité de l'habitat.</p>	<p>- Conservation des récifs coralliens (2.5.2.1)</p> <p>Poursuite de la réactivation du réseau de surveillance des récifs coralliens des Caraïbes dans le cadre du GCRMN (GCRMN-Caribbean) (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10 et UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.26). Les activités menées par le CAR-SPAW comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promotion et mise en œuvre des lignes directrices régionales pour la surveillance biophysique des récifs coralliens (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.17) et représentation et promotion des lignes directrices et du GCRMN-Caribbean dans les forums pertinents.• Élaboration d'un plan d'action pour le prochain exercice biennal et mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités telles que des ateliers et le financement de petites subventions pour le travail sur le terrain.• Participation à des initiatives mondiales sur les récifs coralliens, notamment l'ICRI et le Coral Reef Consortium. <p>- Conservation des zones humides / mangroves (2.5.2.3)</p> <p>Le CAR-SPAW aidera à développer des activités destinées à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des mangroves. Si des fonds sont disponibles, les activités proposées pourraient inclure :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réengagement de Ramsar/CariWet via le <i>Centre régional de formation et de recherche sur les zones humides (CREHO)</i>, avec un développement plus poussé dans le cadre d'éventuels ateliers/séminaires de formation de base du CaMPAM sur la gestion et la protection des zones humides.• Conception et mise en œuvre d'un projet sur les impacts <i>des sargasses</i> dans un site Ramsar sélectionné et classé SPAW.• Coordination avec les parties intéressées pour l'élaboration de propositions de subventions afin d'identifier les synergies avec le sous-programme SPAW, notamment en ce qui concerne les trente-six (36) sites répertoriés SPAW.



STAC 9	PLAN DE TRAVAIL
	<ul style="list-style-type: none">• Explorer les liens avec le <i>Wetlands for the Future Fund</i> pour le développement d'ateliers de formation et de renforcement des capacités. <p>- Mise en œuvre du projet CARIB-COAST (2.5.2.4)</p> <ul style="list-style-type: none">• Des guides de "meilleures pratiques" sur les meilleures méthodes de restauration et de protection à utiliser pour maintenir le rôle des écosystèmes marins dans la réduction de l'érosion des sols ;• Mise en œuvre d'ateliers de formation régionaux ;• Développement d'au moins trois sites pilotes, un par écosystème marin (récifs coralliens, herbiers marins, mangroves). Ces sites pilotes auront pour objectif de restaurer et/ou protéger un écosystème marin. Ces projets pourront comporter diverses actions dont la réhabilitation manuelle des herbiers, la reproduction des coraux, l'éco-ancrage, des sessions de formation, etc. Les partenaires au sein des Parties contractantes sont en cours d'identification.